pasit vity

Enquête Publique nº E15-046 / 94

du 10 juin au 10 juillet 2015



Projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Commissaire Enquêteur Roland de PHILY



ENQUÊTE PUBLIQUE N° E15-046 / 94

du 10 juin au 10 juillet 2015

SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

Arrêté du Maire de Vitry-sur-Seine du 18 mai 2015

RAPPORT sur le projet de modification du PLU avec Annexe de p.j.

CONCLUSIONS

Roland de PHILY

Commissaire Colonel (ER) de l'Armée de Terre

désigné comme Commissaire Enquêteur
par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun
par décision du 30 avril 2015

Fait à Perthes-en-Gâtinais, le 10 août 2015

Adresse bureau: 3 rue du Colonel Moll 75 017 Paris

Tél. portable: 06 13 51 63 70 Fax: 01 45 03 18 62 Tél. secrétariat: 01 53 81 77 00

rdephily@albane-inter.com

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E15-046 / 94

du 10 juin au 10 juillet 2015

AYANT POUR OBJET LE PROJET
DE MODIFICATION N° 2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
Vitry sur Seine

Arrêté municipal de Vitry-sur-Seine du 18/05/15

RAPPORT

du Commissaire Enquêteur

Roland de PHILY

Commissaire Colonel (ER) de l'Armée de Terre

Perthes, le 10 août 2015

Correspondance à l'adresse bureau : 3 rue du Colonel Moll 75 017 Paris Tél. portable : 06 13 51 63 70 Fax : 01 45 03 18 62 Tél. secrétariat : 01 53 81 77 00

rdephily@albane-inter.com

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Table des matières

Vitry sur	r Sei	ne	O
1 GEI	NER.	ALITES	3
1.1	Pr	éambule historique et contexte	3
1.2	Ca	dre juridique	5
1.3	Ol	ojet du projet	6
1.4	Le	site concerné	8
1.4	.1	Situation géographique	8
1.4	.2	Etude d'impact	9
1.5	Na	ature et caractéristique du projet	9
1.5	.1	Type de projet	9
1.5	.2	Calendrier	10
1.5	.3	Investissement	10
1.6	Co	omposition du dossier d'enquête	10
2 OR	GAN	IISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	12
2.1	Co	oncertation préalable à la procédure d'enquête	12
2.2	Ré	férence de la décision et dates de l'enquête	13
2.3	De	ésignation du Commissaire Enquêteur	13
2.3	.1	Titulaire	13
2.3	.2	Suppléant	13

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2.4	M	odalités de l'enquête	13
2.	4.1	Préparation et organisation de l'enquête	13
2.	4.2	Visite des lieux	14
2.	4.3	Organisation des permanences	14
2.	4.4	Demande éventuelle de complément de dossier et réponse	15
2.5	Inf	formation du public	15
2.	5.1	Publicité légale pour public	15
2.	5.2	Autres informations du public	15
2.	5.3	Organisation d'une réunion publique d'information et d'échange	16
2.	5.4	Décision de prolonger l'enquête	16
2.6	Ind	cidents relevés lors de l'enquête et climat de l'enquête	16
2.7	Re	lations comptable des observations	16
2.	7.1	Observations écrites du public, favorables et défavorables	16
2.	7.2	Observations orales du public	16
2.	7.3	Observations des associations	16
2.	7.4	Observations d'élus, d'organismes publics	16
2.8	Pé	titions et contrepropositions	16
2.8	8.1	Pétitions ayant recueilli des signatures	16
2.8	8.2	Contrepropositions	16
2.8	8.3	Clôture de l'enquête et remise des dossiers	17
3 AN	NALYS	SE DES OBSERVATIONS SUR LE PROJET	18
3.1	An	alyse des observations	18
3.	1.1	Observations du public	18
3.:	1.2	Observations des élus	19
3.:	1.3	Observations des organismes publics	19
3.:	1.4	Observations des associations	21
3.:	1.5	Observations dans les pétitions	21
3.2	An	alyse des réponses du maître d'ouvrage	21
33	Δn	alvse des contrepropositions	21

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Le présent rapport se compose de trois parties :

- 1 Généralités sur le projet soumis à l'enquête
- 2 Organisation et déroulement de l'enquête
- 3 Analyse des observations sur le projet

1 GENERALITES

1.1 Préambule historique et contexte

La loi SRU^1 du 13/12/00, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 02/07/03 a défini le PLU 2 , sa révision, sa révision simplifiée et sa modification .

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dans son titre IV relative à la démocratie de proximité définit que « le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire » .

La commune de Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne est compétente pour élaborer son PLU sur son territoire et pour gérer dans le temps l'évolution de son document d'urbanisme opposable. Cet urbanisme régi par le PLU dont la révision générale a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2013.

Page 3 sur 22

¹ SRU = Solidarité et Renouvellement Urbain

² PLU = Plan Local d'Urbanisme

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Déjà, une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU a été approuvée le 13 mai 2015 . Cette modification a eu pour objet de prendre en compte la nouvelle loi ALUR ³ qui, notamment, rend caducs les COS ⁴ dans le règlement de PLU ; cette modification a eu en second lieu pour objet de reclasser en zone UD, celle des grands quartiers d'habitat collectif, les terrains du quartier Balzac appartenant au PNRU ⁵ .

Aujourd'hui, il s'agit de procéder à la deuxième modification de ce PLU et d'en soumettre le projet à l'enquête publique, véritable instrument de démocratie locale et, donc, de démocratie de proximité.

La modification n°2 du PLU vise à adapter certaines dispositions règlementaires dues à l'évolution du contexte législatif; il organise, de plus, l'attente d'un projet global d'aménagement.

La ville de Vitry-sur-Seine est une commune du département du Val-de-Marne, située à une demi-douzaine de km au sud de Paris . Elle est intégrée à la CASA ⁶ qui s'est vu transférée des compétences en matière de développement économique . Son nouveau président depuis février 2015 est maire adjoint de Vitry-sur-Seine . La CASA, créée le 01/01/2013, rassemble les trois villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, soit 200 000 h sur 23 km² . Seine-Amont bénéficie déjà d'une forte attractivité ; mais ce potentiel est considérablement renforcé par plusieurs grands projets qui vont changer sa physionomie durant les 20 prochaines années .

La ville de Vitry-sur-Seine compte 85 000 habitants, 27 000 emplois, 35 000 logements et près de 300 ha d'espaces verts dont plus de 150 ha d'espaces verts publics. Elle est longée à l'est par la Seine.

La ville de Vitry-sur-Seine est totalement urbanisée, à l'exception du Parc de Lilas de 150 ha . L'habitat est très densifié le long de la voie principale RD5 nord-sud . Elle est aérée aussi, car elle est constituée aussi de zones de pavillons avec des petits jardins souvent arborés . Principalement à l'est de la commune, se trouve une zone importante industrielle bordée par la Seine . Ce fleuve participe au développement économique de la ville, mais constitue aussi pour celle-ci un élément de paysage propice à un cadre de vie de qualité .

De plus, Vitry-sur-Seine possède un centre-bourg plutôt ancien qui n'est pas sans charme, autour de son église et d'une ancienne bibliothèque.

³ Loi ALUR = loi du 24/03/14 pour Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

⁴ COS = Coefficient d'Occupation des Sols

⁵ PNRU = Programme National pour la Rénovation Urbaine

⁶ CASA = Communauté d'Agglomération Seine-Amont

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

La politique d'urbanisme de la ville tend à satisfaire deux mixités : une mixité entre emplois et habitat et une mixité entre logements sociaux et parc privé . Le quota de mixité sociale à Vitry est déjà de 41% au lieu des 20% imposés par la loi SRU et maintenant quota porté à 25% .

Mais cette politique d'urbanisme s'intègre dans des ensembles plus vastes : le Grand Paris, avec plus particulièrement, la création d'une nouvelle ligne n°15 de métro souterrain avec deux gares à Vitry . Cette politique aussi s'intègre aussi aux projets de la CASA, récemment créée, notamment un projet de territoire non encore finalisé .

Compte tenu de cette situation, la modification n° 2 portera sur les points suivants :

- des adaptations des règles stationnement dans le PLU,
- des dispositions permettant d'appliquer les règles de toute zone à chaque lot compris dans un lotissement en particulier,
- l'inscription d'une partie du quartier Blanqui dans un « périmètre d'attente » pour réaliser plus tard des projets non encore élaborés .

La procédure de modification a été engagée à l'initiative du maire de Vitry-sur-Seine en application du cas prévu à l'article L. 123-6 al. 2 du Code de l'Urbanisme . Une délibération du Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine n'est donc pas requise .

C'est pourquoi son maire dans une lettre enregistrée le 25/04/15, demande à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun la désignation d'un Commissaire Enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du plan local d'urbanisme de cette commune.

La présidente du Tribunal Administratif de Melun a le 30/04/2015 désigné le Commissaire Enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et son Commissaire Enquêteur suppléant .

1.2 Cadre juridique

La procédure de la modification du PLU est possible, car cette modification :

- ne remet pas en cause l'équilibre général du PLU
- ne réduit pas une protection concernant des nuisances, la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- et ne porte pas atteinte aux EBC ⁷, à la protection des terres agricoles et des espaces naturels.

⁷ EBC = Espaces Boisés Classés

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

La présente enquête publique s'inscrit naturellement dans le cadre général des textes et compétences en vigueur qui sont énumérés ci-après :

- La loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 (dite Bouchardeau) relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement
- La loi SRU du 13/12/00, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 02/07/03
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 111-1-4 et L 123-1 à L 123-20 et R 123-1 à R123-25
- Le Code de l'Environnement les articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-33
- o La loi SVE 8 du 20/12/14
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224.10
- o Le SDRIF ⁹, nouveau schéma pour intégrer le Grand Paris, approuvé par le Conseil Régional le 18/10/13 et approuvé par l'Etat par décret après avis du Conseil d'Etat le 27/12/13
- Le PDUIF ¹⁰ approuvé par délibération du Conseil Régional le 19/06/14 à mettre en compatibilité avant juin 2017
- o Le PLH 11 approuvé en 2014
- La CASA créée le 01/01/2013
- o Le PLU de Vitry-sur-Seine approuvé le 18/12/13

1.3 Objet du projet

Le PLU comporte la traduction du PADD, lequel définit trois axes de développement de la ville de Vitry-sur-Seine :

- Axe 1 : une ville toujours plus active
 - soutenir et maîtriser le développement économique
 - augmenter et diversifier l'emploi
- Axe 2 : une ville solidaire au service de tous
 - répondre aux multiples aspirations des habitants de toutes les générations
 - un service public de qualité, efficace répondant aux besoins de tous

⁸ SVE = loi de Simplification de la Vie des Entreprises

⁹ SDRIF = Schéma Directeur de la Région Ile de France

¹⁰ PDUIF = Plan de Déplacements Urbains de l'Ide de France . Le PDUIF a du intégrer le projet du Grand Paris Express .

¹¹ PLH = Plan Local de l'Habitat

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

- Axe 3: une ville attractive
 - valoriser le Grand Paysage et relier les entités paysagères entre elles
 - affirmer l'identité culturelle du territoire

Telle est la grande ligne politique dans lequel s'insère le projet de modification n°2. Ce projet a ainsi pour objet :

- d'intégrer les nouvelles normes de stationnement pour les véhicules motorisés liées aux nouvelles dispositions de l'article 12-III de la loi n°2014-1545 du 20/12/14 relative à la loi SVE qui a modifié l'article L 123-1-13 du Code de l'Urbanisme relatif aux règles de stationnement . Ces nouvelles normes de stationnement pour les logements locatifs sociaux, les résidences universitaires et les établissements d'hébergement de personnes âgées, s'imposent à toute demande d'occuper et d'utiliser le sol quelles que soient les normes prévues dans le règlement du PLU à l'article 12 . Il est prévu que les constructeurs sont tenus d'appliquer a minima ces nouvelles normes ;

Ces nouvelles normes concernent l'article 12-1 des zones UA, UB, UB1, UD, UF, UP1 et UP2 ; elles concernent également l'article 12.1 de la zone UC.

Le tableau qui suit synthétise les normes minimales de stationnement :

	Normes PLU		Normes opposables article L. 123-1-13		
	Dans un rayon de 500 m	Au-delà du rayon de 500 m	Dans un rayon de 500 m	Au-delà du rayon de 500 m	
Logement	1,2 place par logement Uniquement pour la zone UC: 1 plce par tranche de 90 m² pour la première tranche, puis 55 m² pour les tranches suivantes		1 place par logement	5 11	
Logement locatif social	stationnement estimé en l'importance, o des besoins de construction, s être exigé plus	de places de à créer doit être fonction de de la vocation et e l'opération de sans qu'il puisse d'une place par ment	0,5 place par logement	Les normes PLU demeurent applicables	
Résidence universitaire Etablissement d'hébergement de personnes âgées	disposition spo type d'habita normes pré logement qui so	révoit pas de écifique pour ce at, ce sont les vues pour le ont applicables à a logement	0,5 place par logement (3 chambres)	1 place par logement (3 chambres)	

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

- d'organiser une gestion de l'instruction des permis de construire dans le cadre des lotissements en considérant chaque lot d'un lotissement comme un terrain sur lequel s'appliquent pleinement toutes les dispositions du règlement du PLU dans la zone considérée;
- d'inscrire sur une partie du quartier Blanqui, situé en bordure de Seine u nord de la commune, une servitude dite de « périmètre d'attente » au titre de l'article L 123-2 a) du Code de l'Urbanisme. Cette servitude a pour effet de limiter la constructibilité des terrains concernés pour une période maximale de 5 ans, dans l'attente de la réalisation par la commune de multiples projets d'aménagement, futurs ou à finaliser.

Le secteur Blanqui apparaît comme, notamment, un secteur de renouvellement urbain .

1.4 Le site concerné

1.4.1 Situation géographique

La ville de Vitry-sur-Seine est située en Ile-de-France, au sud de Paris et proche de la capitale, en liaison avec celle-ci par la RD5 qui constitue la grande voie qui traverse la ville . A l'ouest de celle-ci, des coteaux dégagent des vues panoramiques et dominent une plaine qui aboutit à la Seine . Le territoire de la commune est constitué d'une mosaïque d'espaces urbains et de paysages agréables .

Distante à moins d'une demi-douzaine de kilomètres au sud de Paris ou à une dizaine de kilomètres depuis les tours de Notre Dame de Paris, Vitry-sur-Seine est une ville qui est longée à l'est par la Seine. Sa superficie est de 1 168 ha, dont 25% en espaces verts, soit 300 ha; la moitié de ces espaces verts est constituée de parcs publics et l'autre moitié de 5 000 jardins privatifs.

Les infrastructures routières et de transports en commun sont nombreuses et constituent des atouts pour Vitry :

- RD5
- A86
- Future ligne 15 Grand Paris Express avec 2 gares
- Tramways T7 et T5
- Mise en place d'un T-Zen
- Métro ligne 7
- RER C

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Le secteur Blanqui qui constitue le « périmètre d'attente », l'un des objets de l'enquête, est situé dans le quartier du Port à l'Anglais .

Il est délimité:

- au Nord et à l'Ouest par les limites communales avec Ivry-sur-Seine, respectivement rues de la Baignade et Anatole France (RD 155)
- à l'Est par la Seine et le quai Jules Guesde (RD 512)
- au Sud par la rue du Port à l'Anglais

Enfin, Vitry est inclus dans le territoire OIN ¹² Orly-Rungis et Seine-Amont . Ce projet et d'autres font que le PLU est en évolution .

1.4.2 Etude d'impact

Le projet de modification de PLU n'est soumis ni à une étude environnementale ni à une étude d'impact. En revanche, ont été étudiées les incidences de la modification du PLU sur l'environnement dans le rapport de présentation .

Le principal point qui est en cause concerne les nouvelles règles de stationnement fixées par la loi . Elles visent à inciter les Vitriots à moins utiliser leurs véhicules privés au profit des transports en commun qui se développent sur le territoire de Vitry .

Comme le montre le tableau précédent, les normes minimales évoluent peu, mais elles ne constituent pas un plafond . On observe aussi que les ménages vitriots disposant d'au moins une voiture sont en diminution .

Par ailleurs, il y a des risques de crues de la Seine qui borde la ville . A cette fin, il a été établi plusieurs PPRI ¹³ dont le dernier date du 12/11/2007 .

Le PADD s'engage dans la préservation « des espaces verts privatifs sur les parcelles pour favoriser la gestion des eaux pluviales et maintenir les corridors écologiques existants » .

1.5 Nature et caractéristique du projet

1.5.1 Type de projet

Il s'agit de modifications de règlement et de graphique dans le PLU. Il s'agit de l'objet même de l'enquête tel qu'il est défini au § 1.3

¹³ PPRI = Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Page 9 sur 22

¹² OIN = Opération d'Intérêt National

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Les nouvelles règles et nouveaux graphiques de zonage se trouvent dans le rapport de présentation .

1.5.2 Calendrier

La phase publique de l'enquête s'est déroulée du 10/06 au 10/07/15. Le 10 août 2015, le commissaire enquêteur remet son rapport et ses conclusions au Préfet du Val-de-Marne, à la Présidente du tribunal Administratif de Melun et au Maire de Villiers-sur-Marne.

A la rentrée 2015, le Conseil Municipal délibèrera sur les résultats de l'enquête publique pour arrêter le projet de modification n°2 du PLU.

Le Préfet du Val-de-Marne a deux mois pour effectuer un contrôle juridique et technique afin de valider la modification du PLU.

Ainsi, une fois l'approbation préfectorale acquise, la modification du PLU pourra devenir applicable, sauf contretemps, sans restriction, au 4^{ème} trimestre 2015.

1.5.3 Investissement

Ce projet de modification de PLU ne demande pas d'investissement pour la commune, du moins directement et dans l'immédiat en bâtiments et en infrastructures .

1.6 Composition du dossier d'enquête

Le dossier du projet de modification du PLU comprend cinq pièces :

PIECE n° 1 : Rapport de Présentation

PIECE n° 2 : Note de présentation synthétique de la modification du PLU s'appuyant sur les articles R 123-8-2° R 123-8-3° du Code de l'Environnement

PIECE n° 3 : Projet d'Aménagement et de Développement durable PADD Approbation du 18/12/2013

PIECE n° 4 : Plan de zonage du 18/12/2013

PIECE n° 5 : plan du quartier Blanqui

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Pour compléter le dossier, il a été demandé le PADD de la révision du PLU approuvée le 18 décembre 2013 et le plan de zonage du PLU, ce qui a été fourni sans difficulté.

Ainsi, ce dossier peut être considéré comme complet pour instruire la présente enquête publique .

Ces documents ont été établis par la Direction du Développement Urbain de la commune .

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 Concertation préalable à la procédure d'enquête

Il n'y a pas eu de concertation préalable avec les Vitriots sur le projet de modification n°2 du PLU . Mais, il y avait eu des réunions publiques auparavant, quand il s'est agi de la révision du PLU .

Le projet de modification du PLU a été notifié aux PPA ¹⁴ le 4 juin 2015, avant l'ouverture de l'enquête :

- Conseil Régional d'IdF
- Préfecture du Val de Marne
- Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France
- DRIEA IdF ¹⁵
- EPAMARNE 16
- Communauté d'agglomération de Seine-Amont
- CD 94¹⁷
- CCI ¹⁸ 94
- Chambre des Métiers du Val de Marne
- STIF 19

¹⁴ PPA = Personne Publique Associée

¹⁵ DRIEA IdF = Direction Régionale et Interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement Ile de France

¹⁶ EPAMARNE = Etablissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

¹⁷ CD 94 = Conseil Départemental du Val de Marne

¹⁸ CCI = Chambre de Commerce et de l'Industrie

¹⁹ STIF = Syndicat des Transports de la région lle de France

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2.2 Référence de la décision et dates de l'enquête

Dans sa lettre enregistrée du 25 avril 2015, le maire de Vitry-sur-Seine demande à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet un deuxième projet de modification du plan local d'urbanisme de sa commune.

A cette fin, la Présidente du Tribunal Administratif de Melun prend une décision le 30 avril 2015 n° E15000046 / 94 pour désigner le Commissaire Enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête et son suppléant .

Le Commissaire Enquêteur prend contact avec la directrice du Développement Urbain pour définir les dates de l'enquête . Le Maire de Vitry-sur-Seine peut alors prendre l'arrêté daté du 18 mai 2015 pour prescrire et organiser l'enquête publique .

2.3 Désignation du Commissaire Enquêteur

2.3.1 Titulaire

Dans sa décision du 30/04/15, la Présidente du Tribunal Administratif a, donc, désigné comme Commissaire Enquêteur titulaire pour cette enquête :

Monsieur Roland de PHILY Commissaire Colonel (ER²⁰) de l'Armée de Terre 16 rue du Grand Moulin 77 930 Perthes-en-Gâtinais

2.3.2 Suppléant

Un Commissaire Enquêteur suppléant a été désigné aussi :

Monsieur Jean-Pierre MARJOLET
Colonel (ER)
23 rue François Millet 77 300 Fontainebleau

2.4 Modalités de l'enquête

2.4.1 Préparation et organisation de l'enquête

L'arrêté du 18/05/2015 du maire de Vitry-sur-Seine organise dans ses articles 3 et 4 la consultation du dossier d'enquête et les permanences du Commissaire Enquêteur avec l'enregistrement des observations. Il définit les dates de l'enquête : du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet 2015, soit 31 jours consécutifs. Les articles 5 et 6 précisent les conditions de la remise de son rapport et de ses conclusions.

Page 13 sur 22

²⁰ ER = en retraite

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2.4.2 Visite des lieux

Ensuite, le Commissaire Enquêteur prend d'abord contact avec la Direction du Développement Urbain au sous-sol de l'hôtel de ville, et sa directrice pour une réunion de travail le 29/05/2015. Le commissaire enquêteur a aussi rencontré la responsable de l'étude au sein de la Société de Conseil en Urbanisme ; ensuite, le Commissaire Enquêteur a visité la ville et plus particulièrement, le quartier Blanqui en « périmètre d'attente » .

Puis, il a rencontré le Maire adjoint chargé de l'urbanisme le 01/07/2015. Celui-ci a exposé la politique d'urbanisme de Vitry avec ses enjeux et ses autres projets en cours d'étude.

2.4.3 Organisation des permanences

Le Commissaire Enquêteur du public a reçu le public dans un des bureaux de la Direction du Développement Urbain (DDU) (zone verte-1) qui se trouve dans le bâtiment de l'hôtel de ville de Vitry-sur-Seine,

> Hôtel de ville Vitry-sur-Seine Siège de l'enquête publique 2 avenue Youri Gagarine 94 400 Vitry-sur-Seine selon le programme suivant :

	1		
Mercredi	10 juin 2015	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vitry s S.
Samedi	20 juin 2015	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vitry s S.
Mercredi	24 juin 2015	de 14h00 à 17h00	Mairie de Vitry s S.
Samedi	4 juillet 2015	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vitry s S.
Jeudi	10 juillet 2015	de 14h00 à 17h00	Mairie de Vitry s S.

Outre les permanences du Commissaire Enquêteur, le dossier pouvait être consulté par les Vitriots à l'hôtel de ville dans les bureaux de la DDU.

Les visiteurs pouvaient, ainsi, pouvaient consigner leurs observations écrites sur le registre d'enquête publique, aux jours et heures suivants :

- 1) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- 2) les samedis 20/06 et 04/07/15 de 9h00 à 12h00.

Les observations pouvaient, également, être adressées par lettre au Commissaire Enquêteur à l'Hôtel de Vitry-sur-Seine, siège de l'enquête, et ce, en dehors des permanences de celui-ci ou lors de celles-ci . Ces observations pouvaient aussi être adressées par courriel à l'adresse internet du Commissaire Enquêteur .

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2.4.4 Demande éventuelle de complément de dossier et réponse

Il a été demandé en complément du dossier de la présente enquête le PADD et le plan de zonage relatifs à la révision du PLU le 18/12/2013. Ces deux pièces ont été fournies sans problème.

Ainsi, le dossier a été jugé suffisant pour le projet de modification n°2 du PLU.

2.5 Information du public

2.5.1 Publicité légale pour public

A l'article 7 de l'arrêté du maire de Villiers-sur-Marne, il est prescrit l'insertion d'annonces classées dans la presse locale : l'HUMANITE et le PARISIEN édition du Val-de-Marne .

Ce sont les services de la mairie qui se sont chargés de ces insertions de presse.

Enquête publique du 10 juin au 10 juillet 2015 :

1. Parution de la 1ère insertion

L'Humanité des vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 mai 2015

Le Parisien (94) du jeudi 21/05/15

2. Parution de la 2^{nde} insertion

L'Humanité du lundi 15/06/15

Le Parisien (94) du jeudi 11/06/15

Outre, ces insertions dans la presse locale, il est prescrit également l'affichage de l'avis d'enquête. L'affichage sur les panneaux administratifs municipaux a commencé le 21/05/15 et s'est terminé le 11/07/15 dans la commune de Vitry-sur-Seine. Le Maire de Vitry a fourni un certificat d'affichage daté du 20/07/2015.

Le Commissaire Enquêteur a fait un sondage pour l'affichage le 24/06/2015 ; tout était en ordre . Malgré la publicité, le public ne s'est pas mobilisé lors de la phase publique de l'enquête .

2.5.2 Autres informations du public

Le projet de PLU modifié et l'annonce de l'enquête se sont trouvés sur le site internet de la ville : http://www.vitry94.fr, lequel a eu beaucoup de visites .

L'annonce de l'enquête est parue aussi le bulletin municipal n° 477 Vitry/hebdo semaine du 03/06 au 09/06/15 en page 3 .

On conclut, ainsi, que des multiples mesures pour informer le public du projet et de cette enquête ont bien été prises .

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2.5.3 Organisation d'une réunion publique d'information et d'échange

Devant le peu de mobilisation des Vitriots sur le présent projet soumis à enquête, le Commissaire Enquêteur a décidé de ne pas organiser une réunion publique d'information et d'échange portant sur ce projet.

2.5.4 Décision de prolonger l'enquête

Pour la même raison, il n'y a pas eu lieu de prolonger l'enquête.

2.6 Incidents relevés lors de l'enquête et climat de l'enquête

Toujours pour la même raison, il n'y a pas eu d'incidents.

- 2.7 Relations comptable des observations
 - 2.7.1 Observations écrites du public, favorables et défavorables

De rares visiteurs, quatre, sont passés et malgré ce qu'ils ont annoncé, ils n'ont pas fait d'observations écrites .

2.7.2 Observations orales du public

Les mêmes visiteurs n'ont pas fait d'observations orales . Ils se sont contentés d'étudier le projet .

2.7.3 Observations des associations

Il n'y a pas eu d'associations pour faire des observations sur ce projet soumis à enquête .

2.7.4 Observations d'élus, d'organismes publics

Le Commissaire a rencontré le Maire adjoint de Vitry-sur-Seine qui a naturellement défendu son projet de modification n°2 du PLU .

Dix PPA (Personnes Publiques Associées) se sont vu notifier le projet de modification de PLU . Seuls deux PPA ont donné leur avis . La CCI 21 du Val de Marne et le CG 22 Val de Marne .

- 2.8 Pétitions et contrepropositions
 - 2.8.1 Pétitions ayant recueilli des signatures

Il n'y a pas eu de pétitions.

2.8.2 Contrepropositions

Il n'y a pas eu des contrepropositions sur le projet.

Page 16 sur 22

²¹ CCI = Chambre de Commerce et de l'Industrie

²² CG = Conseil Général (conseil départemental)

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

2.8.3 Clôture de l'enquête et remise des dossiers

Le registre d'enquête publique tenu à l'hôtel de ville de Vitry-sur-Seine a été clôturé le vendredi 10 juillet 2015 à 17 h par le Commissaire Enquêteur.

Pendant les mois de juillet et d'août 2015, le Commissaire Enquêteur a rédigé son Rapport et pris ses Conclusions .

Ces documents ont été remis au Préfet du Val de Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun en pièces originales .

Les mêmes documents ont été remis en pièces originales au Maire de Vitry-sur-Seine, complétés avec le dossier d'enquête fourni par les services de la mairie et avec le registre d'enquête . Le Rapport et les Conclusions d'enquête seront consultables par le public pendant un an à la DDU (Direction du Développement Urbain), 2 avenue Youri Gagarine 94 400 Vitry-sur-Seine . Ils pourront aussi être consultables pendant un an également sur le site internet de la ville : http/:www.vitry94.fr.

Un autre exemplaire original (Rapport et Conclusions) est réservé au Commissaire Enquêteur pour ses archives personnelles .

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

3 ANALYSE DES OBSERVATIONS SUR LE PROJET

3.1 Analyse des observations

3.1.1 Observations du public

3.1.1.1 Observations écrites sur le registre d'enquête ou lettres sans registres

Le recueil des observations des habitants de Vitry-sur-Seine lors d'enquêtes publiques constitue l'un des fondements de la démocratie locale de toute commune . Les habitants de la commune, lors de la phase publique de l'enquête, pouvaient se faire entendre .

Mais, il n'y pas a eu une de mobilisation des Vitriots,

Sur le registre d'enquête publique, on ne relève aucune observation manuscrite.

3.1.1.2 Observations orales

Il y a eu seulement quatre visiteurs.

Ils se sont contentés de consulter le dossier . Ils n'ont pas pour autant fait de commentaires .

Les propriétaires sur le secteur Blanqui ne peuvent avoir de projet et, donc, pour attendre, ils louent leurs biens immobiliers. En effet, le secteur d'attente empêche temporairement tout aménagement et toute construction.

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

3.1.1.3 Observations par courriels

Il n'y a pas eu de courriels.

Toutefois, les Vitriots ont bien consulté le site internet de leur commune.

On a compté 26 consultations.

On a compté aussi les téléchargements des deux documents :

- Note de présentation synthétique > 7
- Rapport de présentation > 6

Mais aucune observation n'a été laissée sur cette page internet .

3.1.2 Observations des élus

Le Maire adjoint a exposé au Commissaire Enquêteur sa politique du PLU et a défendu son projet de modification n° 2 de PLU sur le territoire communal .

L'un des enjeux du PLU est de réussir à construire 750 logements /an . Avant, il y avait 79 000 habitants ; en 2015, il devrait y avoir 87 000 .

L'aménagement du secteur Blanqui est mis en attente, car il remet en cause le front de Seine actuel au nord du Port-à-l'Anglais qui interfère avec de grands projets en devenir : l'élargissement du quai de Seine pour le passage d'un TZen, un projet de renaturation des bords de Seine, le projet Confluences sur Ivry au nord et les ZAC ²³ en OIN au sud ... Cet aménagement nécessite une réflexion approfondie sur un projet d'ensemble qui dépasse la commune de Vitry et il devrait s'intégrer aux projets de la communauté d'agglomération de Seine-Amont .

D'ailleurs, le Maire adjoint de Vitry-sur-Seine a été élu à la tête de la communauté d'agglomération le 9 février dernier .

Aucun autre élu ne s'est exprimé sur le projet soumis à enquête .

3.1.3 Observations des organismes publics

Les PPA 24 dont la liste se trouve au $1^{\rm er}$ paragraphe de la $2^{\rm ème}$ partie de ce rapport se sont vu notifier le projet soumis à l'enquête le 04/06/2015.

Seuls, deux PPA, jusqu'à maintenant, ont donné leur avis .

²³ ZAC = Zone d'Aménagement Concerté. Zone d'Aménagement Concerté = zone opérationnelle = elle a pour principe de faire supporter uniquement aux nouveaux arrivants le coût de tous les équipements bénéficiant à tous. C'est donc une procédure d'aménagement d'urbanisme pour faciliter la concertation entre collectivités locales et les promoteurs privés.

La création d'une ZAC relève obligatoirement de l'initiative publique .

²⁴ PPA = Personnes Publiques Associées

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Le 17/06/15, avis de la CCI 25 Val de Marne

... La CCI du Val-de-Marne considère l'inscription d'un périmètre d'attente sur le secteur Blanqui comme favorable à la mise en œuvre d'une stratégie de développement communal cohérente . Elle alerte néanmoins la Ville quant à l'adoption d'une programmation urbaine respectueuse de l'identité industrielle de ce secteur en tenant compte des projets urbains et viaires affectant le territoire communal ...

... avis favorable assorti d'une recommandation à la présente modification du PLU.

Commentaire:

Avis favorable de la CCI 94.

Il est recommandé de respecter l'identité industrielle à combiner avec les projets urbains et viaires de la commune .

Le 03/07/15, avis du CG 94

Le Conseil Général du Val-de-Marne soulève plusieurs remarques sur le projet de modification n° 2 ...

... D'autre part, j'ai pris note de votre souhait d'appliquer l'article L 123-1-13 du Code de l'Urbanisme sur les normes de stationnement à moins de 500 mètres d'une gare de transport collectif et d'autre part, je suis attentif à l'inscription d'un périmètre d'attente sur le « secteur Blanqui », au titre de l'article L 123-2a . La servitude appliquée à ce secteur de futur aménagement vous permet de limiter la constructibilité des terrains enserrés par un maillage de voirie :

- au nord par le rue de la Baignade, limite de la ZAC lvry confluence et de l'arrivée de la future départementale,
- à l'est par le quai Jules Guesde (RD 152),
- à l'ouest par l'avenue Anatole France (RD 155),
- au sud, par la rue du Port à l'Anglais.

Votre futur projet d'aménagement global de ce secteur devra s'inscrire dans un territoire fortement marqué par des projets urbains en cours . Le réaménagement de la voirie départementale (Jules Guesde) doit être réalisée avec les stratégies du Département et prendre en compte les besoins d'emprises nécessaires à la réalisation du TZEN 5 et peut modifier à terme, l'inscription de l'emplacement réservé actuellement présent dans le document d'urbanisme en vigueur .

Toutefois, compte tenu des constructions et aménagements projetés, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie pourra nécessiter l'adaptation (renforcement ou extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

²⁵ CCI = Chambre de Commerce et de l'Industrie

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine (94)

Avant sa traduction dans le PLU, votre proposition d'aménagement en entrée et en sortie depuis et vers le réseau routier départemental devra faire l'objet d'une concertation préalable avec mes services ...

... avis favorable assorti de trois recommandations à la présente modification du PLU.

Commentaire:

Avis favorable du CG 94.

Limitation de la constructibilité dans le secteur Blanqui.

Besoins d'emprises nécessaires pour le TZen 5.

Adaptation du réseau public d'eau aux besoins des usagers et à la défense incendie.

Concertation avec les services du CG 94, avant la traduction dans le PLU pour aménagement en entrée et en sortie en connexion au réseau routier départemental .

En conclusion, les avis des autres organismes publics non formulés sont considérés favorables au projet de modification n°2 de PLU.

3.1.4 Observations des associations

Il n'y a pas eu d'associations qui ont fait part de leurs observations.

3.1.5 Observations dans les pétitions

Il n'y a pas eu de pétitions.

3.2 Analyse des réponses du maître d'ouvrage

Les Vitriots n'ont pas fait d'observations.

Le Maire n'a donc, pas eu besoin d'exercer son droit de réponse.

3.3 Analyse des contrepropositions

Il n'y a pas eu de contrepropositions.

Fait à Perthes, le 10 août 2015

Roland de PHILY

_7. de Phily

Commissaire Enquêteur

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E15-046 / 94

du 10 juin au 10 juillet 2015

AYANT POUR OBJET LE PROJET
DE MODIFICATION N° 2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
Vitry-sur-Seine

Arrêté municipal de Vitry-sur-Seine du 18/05/15

Annexe au rapport : p.j.

du Commissaire Enquêteur

Roland de PHILY

Commissaire Colonel (ER) de l'Armée de Terre

Adresse bureau: 3 rue du Colonel Moll 75 017 Paris

Tél. portable : 06 13 51 63 70 Fax : 01 45 03 18 62 Tél. secrétariat : 01 53 81 77 00

rdephily@albane-inter.com

ANNEXE au rapport du Commissaire Enquêteur sur l'enquête publique du 10/06 au 10/07/15 pour Vitry / S (94)

(Ces pièces en annexe permettent de juger directement des résultats des enquêtes sans recourir au dossier dans toutes ses composantes) Objet : liste des pièces jointes composant l'annexe du rapport pour l'enquête publique n° E15-046 / 94

Date	Libellé des pièces	Nombre de pages
30-avr-15	Décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Melun pour désigner le Commissaire Enquêteur et son suppléant pour conduire l'enquête publique n°E15000013 / 94 portant sur la modification du PLU	-
18-mai-15	Arrêté municipal portant ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vitry-sur-Seine	4
21-mai-15	Copie de l'annonce légale de l'enquête publique dans le journal local Le Parisien 94 du 21/05/15	,
21-mai-15	Avis d'enquête publique portant sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme	2
22-mai-15	Copie d'écrans du site internet de la ville annonçant l'enquête publique	2
22-mai-15	Copie de l'annonce légale de l'enquête publique dans le journal local L'Humanité des 22-23-24/15	<u>.</u>
03-juin-15	Copie de l'article de Vitry Hebdo du 03/06 au 09/06/15	,
04-juin-15	Spécimen de lettre de notification de l'enquête aux PPA	\$
11-juin-15	Copie de l'annonce légale de l'enquête publique dans le journal local Le Parisien 94 du 11/06/15	-
15-juin-15	Copie de l'annonce légale de l'enquête publique dans le journal local L'Humanité du 15/06/15	-

	•		
			7
	(ב כ	

-	2	7	-	5	
17-juin-15 Lettre de la CCI 94 au Maire pour donner son avis sur le projet	03-juil-15 Lettre du CG 94 au Maire pour donner son avis sur le projet	Copie du registre d'enquête publique	20-juil-15 Certificat d'affichage du Maire	10-août-15 Courriel de Vitry relatif à la consultation du site internet de la ville	
17-juin-1	03-juil-1	10-juil-15	20-juil-1	10-août-1	

22

Nombre de pages :

Commissaire Enquêteur Roland de PHILY

contenu du message	
de	"D'ORTHO Aude" <aude.dortho@mairie-vitry94.fr></aude.dortho@mairie-vitry94.fr>
à	"rdephily@albane-inter.com" <rdephily@albane-inter.com></rdephily@albane-inter.com>
cc	"RIVAT Lydie" <lydie.rivat@mairie-vitry94.fr>; "CAZARD Pascale" <pascale.cazard@mairie-vitry94.fr>; "GIOUVE Thomas" <thomas.giouve@mairie-vitry94.fr>; "HEROUARD Paule" <paule.herouard@mairie-vitry94.fr></paule.herouard@mairie-vitry94.fr></thomas.giouve@mairie-vitry94.fr></pascale.cazard@mairie-vitry94.fr></lydie.rivat@mairie-vitry94.fr>
date	10/08/15 12:49
objet	RE: PLU_Modif n°2_Enquête publique_bilan des consultations internet (urgent)

Bonjour,

Comme convenu avec Thomas Giouve, voici les chiffres de consultation de la page d'avis sur le site de la ville ainsi que ceux du téléchargement des documents. D'autre part aucun commentaire n'a été laissé sur la page à ce sujet.

Consultation de la page d'avis d'enquête publique :

· 26 consultations

Téléchargement des 2 documents :

- Note de présentation synthétique > 7
- · Rapport de présentation > 6

En vous souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements si nécessaire,

Bien cordialement,

Aude d'Ortho

Responsable internet

01 46 82 81 76

aude.dortho@mairie-vitry94.fr

Mairie de Vitry-sur-seine · Direction de la communication

2 av Youri Gagarine

94400 Vitry-sur-seine

Vitry94.fr | Facebook | Twitter | Youtube | Newsletter

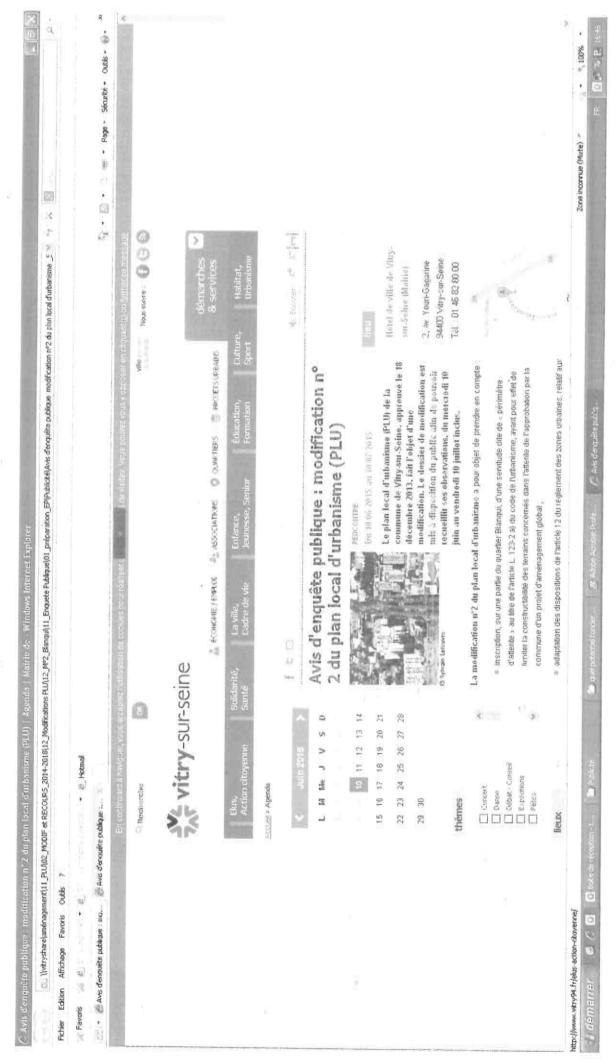
Pensez environnement! N'Imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De: GIOUVE Thomas

Envoyé: jeudi 16 juillet 2015 10:16 À: D'ORTHO Aude; HEROUARD Paule Cc: RIVAT Lydie; CAZARD Pascale

Objet: PLU_Modif n°2_Enquête publique_bilan des consultations internet (urgent)

Importance: Haute



🚡 - 🖺 - 🗅 🖷 - Page - Sécurté - Outis - 🕪 -🗆 (Inhryshare)aménagement (II_PUI)(I2_MODIF et RECOURS_2014-2013)(12_Modifications PIUI)(12_MV2_Blanqui).II_Enquete Publique/III_préparation_EPIPublicité (Avis d'enquête publique modification n°2 du géni local d'urbantime 🚊 🖤 🔭 📔 Le dossier de modification est consultable du mercredi 10 juin au vendrein 10 juillet 2015 Monseaur Roland de Philly, commissaire colonel de l'armée de terre en retraite et courtier en Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie - notel de ville, Direction du assurance industriebe, a été designé commissaire enquêteur titulaire par le président du iribunal administratif de Melun, et Jean-Pierre Marjolet, officies supérieur retraité, a été observations, propositions et contre-propositions sur le projet du meicredi 10 juin au Un registre d'enquere est ms à disposition du public afin de pouvoir recuellir ses Hote de presentation synthétique du destrer de modification n.2 dr PLU. - Ratgoott de paés estations de ulossies de medification n.2 du PLO. Developpement urbam (zone verte-I) - aux dates et heures suivantes amsi que le samedi 20 jum et 4 juillet 2015 de 9h à 1.2h. dulumidi au vendredi de 9h a 12h et de 14h a 17h A la Diffection de Développement urbain Le vendreco 10 judiet de 14h00 à 17h00. Avis d'enquête publique : modification n° 2 du plan facal d'utbanisme (PUI) il Aganda i Maine de : Windows Internet Explore Le mercredi 24 juin de 14h80 ± 17h80. désigné commissaire enquéreur suppléant. Le mercredii 10 jum de 9h00 à 12h00, Hötel de ville (Zone verte niveau - 1). Le samedi 20 juin de 9hilli a 12hilli. La samedi 4 juillet de 9h00 à 12h00. COMPLETE TRETTER TERMER TO vendredi 10 ruillet 2015 inclus. - Telechargaalije ici spicials 3.268 perconnes ainent VaryBill fr Page de W Vinyst,fr Page de Viny struselhe H.P. eme Retrouvez-nout sur Facehook Favots - E Hotmal * — Avis d'enquête publique : sto... — Avis d'anquête publique ... Puthications Actualités - Agenda O Wideos Photos O Breves Ficher Edition Affichage Favoris Outils ?

0 to 8 to 8

Zone incornue (Mote)

letter france ... 2 Author Bartost Mafe... C. Ave d'Anguéte pubig... (1) Novesuro

is demarter. & C 0 Generalis

C'est le nombre de ramasseurs de balles Graal? Etre sélectionné pour les finales. quinzaine de Roland-Garros. Leur qui officieront pendant toute la

Sovons sports

.

THYNIS

Nadal, dix de der ou dix de chute

Début de la quinzaine de l'ocre ce dimanche. L'Espagnol, grand propriétaire terrien à Paris avec neuf victoires, cherche une extension de son domaine. Tout comme les organisateurs...

rand propriétaire terrien du côté de la porte d'Auteuil, du haut de ses neuf victoires depuis 2005 sur land-Garros, l'Espagnol Rafael Nadal est en proie à une révolte a terre battue parisienne de Rodes sans-terre du circuit. Il cher

pagne de lobbying pour agrandir au plus vite le De fait, le Majorquin tentera de faire jouer son droit d'occupation de l'ocre au moment même où stade des Mousquetaires dans le jardin voisin des chera pourtant, à partir du coup d'envoi du tournoi, es organisateurs du tournoi relancent leur camdimanche - tirage au sort du tablean ce vendredi serres d'Auteuil. Un combat vital, martèle-t-on à glaner un dixième titre. Un exploit unique. du côté de la Fédération française de tennis

délibération, sans vote, du Conseil de Paris sur le rapport des experts du cabinet Egis financé par la FT. En attendant, les patrons de Roland-Garros et la mairie de Paris jouent en double, pressés d'accélérer la modernisation du stade pour la glisser lans le dossier de candidature aux 10 de 2024.

encore de la bête blessée Le circuit se méfie

Mais, que ce soit en 2019 ou 2024, Nadal, 29 ans e 3 juin prochain, aura alors presque sûrement passé la main.

classement (7º) et lesté de son pire ratio de défaites Dejà qu'il n'est pas bien vaillant cette saison puisqu'il débarque à Paris nanti de son plus mauvais sur terre (5 en 17 matches), quand ses rivaux, le trophées à Monte-Carlo et Rome pour arrivent à Paris auréolés d'un sans-faute: "Serbe Djokovic (1") et l'Écossais Murray (3°),

NICOLAS GUILLERMIN

akication dels connences judicidies et légales dans les départements: PREFIDEZE/BAGE n. 1028] 5.12 euros HT/ligne, 12 (ontée CAB/SOC) 7) 5.49 euros HT/ligne, 33 (orrêté n. 2014 - 1510) 5.49 euros HT/ligne, vier 2015) relatif au tarif annuel et et lègales NOR: MCCE124007041. ATINOTICES I COSTICS Ultimanité est officiellement habilité pour e 2015, pour le publication de granneces indiciolines et lémaires dans les décontraments. La ligne se définit par 40 c 94 (amété n° 2014/7883) 5,49 euros HTilly (amété du 21 décembre 701?

AVIS D'EMQUÊTE PUBLIQUE

DE VITRY-SUR-SEINE MAIRIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Modification

le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme approuvé le 16 de-combre 2013, dont les caracteris-tiques principales sont les suivantes: - inscription, sur une partie du quar-de de Banqui, d'une servitude dife si Par arrêté municipal en date du 18 mai 2015, le maire de la commune de Vitry-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur

gement de la direction du dévelop-pement urbain de la commune de Vitry-sur-Seine. Le dossier de modification du PLU pourra, en outre, êfre consulté sur le site internet de la ville (http:// vante: Hötel-de-Ville, 2, avenue You-ri-Gegerine, 94400 Vilry-sur-Seine, derction du développement urbain, Toute personne peut également, sa demande et à ses frais, obtenir sublique auprès du service aménapersonnes rasponsables du pro-au sein de la diraction du déve-bement urbain de Vitry-sur-Seine,

nandées, sont près desquelles les uvent être demandé

Djoko, succès à Munich et Madrid pour l'élève d'Amélie Mauresmo

> (FFT), qui s'était déjà largement activée, en 2010 et 2011, pour échapper à

moment du renouvellement de sa un déménagement en banlieue au

T

des 23. Ensuite, les Françaises enchaîneront avec un

deuxième match amical, contre l'Écosse à Nancy le 28 mai,

trois jours avant de s'envoler vers le Québec, «

equel les Bleues (3°) partent largement favorites. Cette

rencontre sera la seule que les sept réservistes auront 'occasion de jouer: hindi, elles devront quitter le groupe

21 heures). Un adversaire (22° au classement Fifa) contre

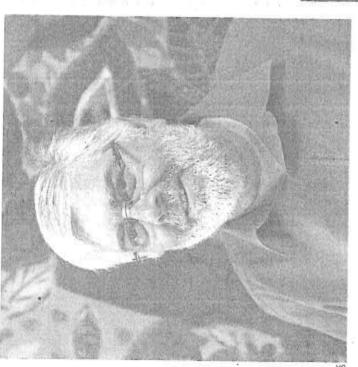
préparation contre la Russie, ce vendredi à Châteauroux

A deux semaines du Mondial 2015 au Canada, l'équipe de France féminine dispute son premier match amical de

Foot Les Bleues affrontent la Russie pour

eur premier match de préparation

Semaine



Bernard Permin I CHEF DE SERVICE ADJOINT CENTRES DE LOISIRS PRIMAIRES ET DE QUARTIER!

Lesprit Coubertin

moment sportif et ludique. Ce sont Olympiades des centres de loisirs, Ce mercredi 3 juin, près de deux mille enfants vont partager un es cinquante-troisièmes

Olympiades des centres Quel est le sens des Depuis 2012, ce sont les Paralympiades, Elles Olympiades et les de loisirs?

rassemblent les enfants, qu'ils

soient porteurs de handicap

la méconnaissance de l'autre, avons développé, ces demières Paralympiades, Ainsi, il y aura barrières artificielles que crée années, les aspects ludiques C'est aussi pourquoi nous avant tout à abolir les des Olympiades et

d'aboutir à un projet d'aménagement équilibre modification. Elle a pour objet de faire évoluer d'instaurer un périmètre d'attente de projet sur de Melun tiendra des permanences en mairie d'enquête mis à disposition du public à l'hôtel enquêteur désigné par le tribunal administratif de ville ou par écrit à la mairie à l'attention du une partie du quartier Blanqui dans l'objectif modification par le conseil municipal, le PLU es dispositions réglementaires relatives au est soumis à enquête publique, Les Vitriots commune de Vitry-sur-Seine, approuvé le stationnement et au lotissement ainsi que peuvent consulter le projet de PLU modifié mercredi 10 juin, samedi 20 juin et samedi Le commissaire enquêteur aura à charge commissaire enquêteur, Le commissaire observations, propositions, sur le registre et cohérent. Avant l'approbation de cette 4 juillet de 9h à 12h; mercredi 24 juin et Le plan local d'urbanisme (PLU) de la informations auprès de la direction du développement urbain, présenter des 18 décembre 2013, fait l'objet d'une de ses conclusions. Ce rapport sera dans son intégralité, demander des vendredi 10 juillet de 14h à 17h.

au maire du déroulé de l'enquête et faisant part ensuite de rédiger un rapport rendant compte consultable en mairie durant un an et sur le T Du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet, du site internet de la ville,

undi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, et Direction du Développement urbain, hôtel de ville es samedis 20 juin et 4 juillet, de 9h à 12h.

Consell municipal

Mercredi 10 juin 20h45 à l'hôtel de ville

Le conseil municipal se réunit mercredi 10 juin à l'hôtel de ville. Parmi les 40 délihérations à

Permember

Plan local d'urbanisme, modilication n°2

Enquête publique

/ie quotidie

Pierra Bell-Loch et Hord) wous reconver aid), vous recort sur sur rendez-vous au 1 01 43 99 72 80 Evelvne Rabardel 1 01 43 99 70 57 canton Vitry 1 départementaux epartementale canton Vitry 2 endez-vous su Sornne Barre. Conseil ere conseillers

e vēlemenis Penens

réceptionnera samed vous débarrasser des éfentents d'enfants. votres. Passociation 6 juin, de 9h a 11h e Secours popula St vous souhartez de Vitry a besoin fourt-Gagarine dans son local cantative les 20. avenue.

nunicipatix Prometion Conférence sant ious les retraites es servides se

une conference sante comment soulager la et quelle place pour audition avec l'âge refrartés proposent lociale, accueir et de la santé et Vie nformation des a prevention sur le thème : diminution de

12h, résidence Paul-64, rue Louise-Agine → Lundi 8, 10h30 a



2 avenue Youri Gagarine, 94 400 Vitry-sur-Seine Cedex

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN Services Aménagement et Urbanisme réglementaire Monsieur le Président
Chambre de commerce et d'industrie
départementale du Val de Marne « de Paris
– Val-de-Marne »
8 place Salvador Allende
94011 Créteil cedex

410 - LR/SD/TG suivi par Thomas GIOUVE T: 01.46.82.84.94

Vitry-sur-Seine, le

4 JUIN 2015

Lettre Recommandée avec A.R.

Objet : Modification n°2 du Plan local d'urbanisme - dossier soumis à Enquête Publique

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles L.121-4 et L.123-13-1 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme de Vitry-sur-Seine.

Cette modification a pour objet :

- d'intégrer les nouvelles normes de stationnement pour les véhicules motorisés liées aux nouvelles dispositions de l'article 12-III de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises. Ces nouvelles dispositions qui fixent des normes de stationnement pour les logements locatifs sociaux, les résidences universitaires et les établissements d'hébergement de personnes âgées, s'imposent à toute demande d'occuper et d'utiliser le sol quelles que soient les normes prévues dans le règlement du PLU à l'article 12 :
- d'organiser une gestion de l'instruction des permis de construire dans le cadre des lotissements en considérant chaque lot d'un lotissement comme un terrain sur lequel s'appliquent pleinement toutes les dispositions du règlement du PLU;
- d'inscrire sur une partie du quartier Blanqui, situé en bordure de Seine au nord de la commune, une servitude dite « d'attente » au titre de l'article L. 123-2 a) du code de l'urbanisme. Cette servitude a pour effet de limiter la constructibilité des terrains concernés, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global.

Je vous informe également que M. le Maire de Vitry-sur-Seine, en application des articles <u>L. 123-3</u> et <u>R. 123-3</u> du code de l'environnement, a ordonné le 18 mai 2015, l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique laquelle se déroulera du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet prochain.

Dans ce cadre vos avis seront, dès réception par le commissaire enquêteur, joints au dossier d'enquête publique.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Maire de Vitry-sur-\$ L'adjoint au Maire, Michel LEPRETRE

Michel LEPRETRE

COMMUNEDE

WITHY SUR-SEINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Cette enquête se

2015 inclus.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) Modification n°2 du

Par andie municipal en date du 18 Mai 2015, le Maire de la commune de VITRY-SUR-SENE a ordonné l'ouverture de caracteristiques principales sont les l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local approuvé le 18 dont 2013, décembre

'Hôtel de ville), siège de l'enquête publique, pendant toute sa durée, aux habituels

d'ouverture au public de la mairie, du undi au vendredi (de Sh00 a 12h00 et de 4h00 à 17h00), ainsi que les samedis

d'ouverture

noraires

dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement inscription, sur une partie du quartier dit Bianqui, d'une servitude offe de « périmetre d'attente » au titre de l'article constructibilité des terrains concernés L. 123-2 a) du code de l'urbanisme de limiter effet Dour BYBrill ByBrill

la loi nº2014-1545 du 20 décembre 2014 relative a la simplification de la vie en matière de réalisation d'aires de nouvelles dispositions tixees à l'article L. 123-1-13 du code de l'urbanisme dans sa rédaction modifiée par l'article 12-III de des entreprises et portant diverses clarification du droit et des procédures adaptation des dispositions de l'article 12 du réglement des zones urbaines, relatif aux obligations des constructeurs dispositions de simplification et XILE stationnement.

pas apprécier le respect de la totalité des d'une disposition ayant pour effet de ne règles du PLU par rapport à l'ensemble insertion, dans le cas des lotissements,

desquelles les informations peuvent être - Madame Lydie RIVAT, Directrice de urbain de VITRY-SUR-SEINE, auprès Les personnes responsables du projet, au sein de la diraction du développement demandées, sont les suivantes : informations ni a evaluation environnementale, ni à Le projet de PLU modifié n'est soumis, étude d'impact environnementale, de sorte qu'aucun avis portant sur une evaluation environnementale n'était

internet de la ville (http://www.vitry94.it/)

pendant la durée de l'enquête.

du projet, comme le permet l'article R 123-10-1 du Code de l'urbanisme.

Monsieur Thomas GIOUNE Chargé d'études et de Projets au Service Aménagement. πp déroulera

Monsieur Roland DE PHILY, colonel de Pierre MARJOLET, officier supérieur 'armée de terre en retraite et courtier en assurance industrielle, a été désigné en de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par le président du tribunal administratif de Melun, Monsieur Jeanretraité, a ete désigné commissaire enquêteur suppléant. qualité Le dosser d'enquête publique, ansi qu'un registre d'observations à faullets non mobiles, coté et paraphe par le commissare enquêteur, seront déposés sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine, à la direction du développement urbain (zone verte -1 de mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet I'Hôtel de vile de VITRY-SUR-SEINE,

de l'hôtel de ville) aux dates et heures Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie (Hôtel de ville, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 VITRY-SUR-SEINE, à la direction du développement urbain (zone verte -1 suivantes: 20 juin et 4 juillet 2015 (de 9h00 à

- Le mercredi 10 juin de 9h00 à Le mercredi 24 juin de 14h00 à Le semedi 20 juin de 9h00 à 12h00, 12h00.

> Pendant ces périodes, les observations. propositions et contre-propositions sur le projet poumont être consignées sur le ecistre d'enquête prevu à cet effet. Elles sorit au commissaire enquêteur à adresse suivante : Hôtel de ville, 2

- Le vendredi 10 juillet de 14h00 à Le samedi 4 juillet de 9h00 à 12h00, 17h00,

perwent également être adressées par

Avenue Youri Gagarine, 94400 VITRY

Direction

SEINE

SUB

développement urbain.

A l'expiration du défai d'enquête, le registre d'enquête publique sera clos et sgne par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur disposera d'un déta de 30 jours pour transmettre au Maire de VITRY-SUR-SEINE son ainsi que ses conclusions motivées sur le projet de PLU modifié. rapport,

communication du dossier d'enquête

service

3

auprės

enbyland

fourte personne peut également, à sa

demande et à ses frais, obtenir

Développement Urbain de la commune de VITRY-SUR-SEINE Le dossier de modification du PLU pourra, en outre, être consulté sur le site

Aménagement de la Direction du

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la dispositions du public à la maine de

Valde Marne (sise 21 avenue du Général de Gaulle 94038 CRETEIL CEDEXI pendant un déla d'un an courant à compter de la date de clôture de VITRY-SUR-SEINE et à la préfecture du pendant le même délai, sur le site 'enquête. Its seront également publiés, nternet de la commune : http://www.vitry94.fr/.

publique, ainsi que des avis des eventuellement transmis a la commune, sera soumis pour approbation au conseil par compte des résultats de l'enquête associées éventuellement modifié pour tenir A l'issue de la procédure, le dossier, se prononcera sanbjidnd municipal qui délibération. Dersonnes

www.leparisien.fr

Constitution de société

été constitué une société présentant les Par acte SSP en date du 9 juin 2015, 3 a caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Forme: SCI

MARNE

Siège Social : 165, Avenue Aristide Briand, 94230 CACHAN Capital: 1500 euros

Immatriculation au RCS de Créteil.

Objet social : L'acquisition d'un mmeuble sis 7, rue Samson a Saint to 'exploitation per bail, location ou autrement dudit immeuble et tout autres immeubles bâtis dont elle pourrait par voie d'acquisition , échange, apport devenir propriétaire et utlérieurement L'administration Durée: 99 ans Denis 93200.

Gérant: M.Antonio VIERSAC 27, rue Pierre Gilles de Gennes 92160 ANTONY Immatriculation au RCS de CRETEIL. ou autrement.

SIEGE SOCIAL : 22-26 rue du Pont de Créteil, ST MAUR DES FOSSES

Par acte SSP en date du 31/03/2015, il les caractéristiques suivantes :

ETOILE RECYCLING

Siège Social : 17 Rue Karl Marx. 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE Durée: 99 ans

demeurant au 17 Rue Karl Marx 94500 Cession d'actions et agréments: Les Président : Mr ARFAOUI Lahcen achat et vente des produits recyclable. actions sont librement négociales. CHAMPIGNY SUR MARINE société

BICHO BAR

94490 ORMESSON sur MARNE RCS N*: 790 171 938 de CHETEIL Siège social: 34 RUE HENRY SARL au capital de 1000 euros

compter du 30/04/2015, a été nommé liquidateur Mr ANTUNES Neiso 5, rue des SPORTS 94490 ORMESSON sur dissolution anticipée de la société à

MARINE

établi à ST MAUR DES FOSSES en date du 28 mai 2015, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant

les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION:

Aux termes d'un acte sous seing privé

es associés après avoir entendu le mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 08/06/2015. Mention sera faite au RCS de CRETEIL. apport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au fiquidateur et l'ont déchargé de son

E PARISIEN

a été constitué une société présentant Dénomination sociale :

Capital: 2500 euros Forme: SASU

de

l'Aménagement, du Fonder et

l'Urbanisme,

projet figurent dans le rapport de

présentation du PLU.

environnementales se rapportant au

88

requis.

Objet social: Récupération, recyclage,

Immetriculation au RCS de CRETEIL.

DUREE: 99 ans à compter de son Immatriculation au registre du commerce

OBJET : - Toutes activités lées à celles "d"Agent Immobilier", savoir : Gestion Locative, Negociations, Transactions, L'activité de marchand de biens.

Val de Marne)

CAPITAL: 10 000 euros et des sociétés.

IMMATRICULATION: au registre du 83 rue Etierne Marcel, LA VARENNE AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément Monsieur Maël LE BRETON, demeurant SAINT-HILAIRE (Val de Marne) PRESIDENT:

commerce et des sociétés de CRETEIL Divers

Constitution de la SAS dénommée :

EDIA IMMOBILIFIA

Capital: 8 000 Euros

Durée: 99 ans

Siège social ; 32, Avenue Georges Clémenceau - 94170 LE PERREUX

Président : M. HAMMAMI Mohamed, Ciémencesu - 94170 LE PERREUX SUR

Objet: marchand de biens

SUR MARNE

demeurant au 32, Avenue Georges

L'AGE du 08/06/2015 a décidé la MARNE

Le siège de liquidation a été fixe au 5, rue des SPORTS 94490 ORMESSON sur Suivant la delibération de L'AGE en date

AVIS J. ENGERET E PUBLIQUE

SEINE-SAINT-DENIS PRÉFET DE LA

DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

Réunte le 19 mai 2015, sous la présidence de M** tenard, sous-préfére de l'amondissement de Saint-Denis, la Commission départementale d'Aménagement commercial de la Setne-Saint-Dents a accordé un avis favorable dans le cadre de l'examen de la demande de permis de construíre transmise par le maire de Rosny-sous-Bois en vue de

la création d'un magasin « électro-de-pdt» de 1669,50 m² de surface de vente silué 5, 6, rue Montgotifier a Rosnysous-Bois

chalandise défine pour chaque projet, est suscoptible d'étre afrechée par le pro-jet ou toute association les représentant peuvent, dens le délaie d'un mois, intro-dulre un recours devant la Commission rationale d'Aménagement commercial contre l'avis de la Commission dépar. Code de commerce, le demandeur, le représentant de l'État dans le déparement, tout membre de la Commission mentale d'Amenagement commercial, peine d'irrecevabilité, la saisine de la application de l'article 1, 752-17 du départementale d'Aménagement com-merdal, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de commission nationale par les personnes mentionnées, ci-dessus, est un préaable obligatoire au recours confentieux firigé contre la décision de l'automé

VITRY-SUR-SEINE MAIRIE DE

idministrative compétente pour délivrer

permis de construire

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n° 2 du Pian Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté municipal en date du 18 mai

2015, la ruene de la commune de With-sur-Seine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modi-fication n'2 du UPIa Locai d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2013, dont les caractéristiques principales, sont les

Inscription, sur une partie du quar-ber dit Blanqui, d'une servitude dite de «périmètre d'attente» au titre de l'article L. 123-2 a) du Code de l'urbanisme, llie des terrains concernés dans l'attente de l'approbation par la commune d'un syant pour effet de limiter la constructibi-

lurbanisme dans se rédaction modifiée par l'article 12-III de la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la sim-pifilication de la vie des entreprises et ralatif aux obligations des constructaurs en matière de réalisation d'aires de staportant diverses dispositions de simplifi-cation et de clarification du droit et des adaptation des dispositions de l'article 2 du réglement des zones urbaines, tionnement, aux nouvelles dispositions fixées à l'article L 123-1-13 du Code de procédures administratives;

Insartion, dans le cas des lotissements.

Gune disposition ayant pour effet de ne pas apprétier le respect de la totalite des régles du PULI per rapport à l'ensamble du projet, comme le permet l'article R 123-10-1 fu Code de l'urbanisme.

Le projet de PLU modifié n'est soumis, ni à évaluation environnementale, ni à átude d'impact environnementale, de luation environmementale n'était requis. Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le rap-port de présentation du PLU. sorte qu'aucun avis portant sur une éva-

Vitry-sur-Seine, à la direction du déve-loppement unbain (zone verte, 1, de l'Adde-de-Ville), sège de l'enquête publique, pendant toute sa durée, aux horaires habtueis d'ouverner au public de la maine, du tund au vendreul (de 9 Heures à 12 heures et de 14 heures Cette enquête se déroulera du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet 2015 inclus. non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'Hôtal de ville de Vitry-sur-Seine, sis 2, avenue Youri-Gagarine, 94400 Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'observations à feuillets

d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de Vitry-sur-Seine son rapport, ainsi que ses conclusions motivées sur la projet de PLU modifié. Pendant ces périodes, les observations

a 17 heures), ainsi que les samedis 20 juin et 4 juillet 2015 (de 9heures à

du contratissaire-enquilleur seront tenus a la disposition du public, à la mairie de de-Marre (sise 21, avenue du Genéral-de-Gaufle, 94038 Crétell CCDEX) pendant un descaule, 94038 Crétell CCDEX) pendant un an courant à compler de date de dete en dete e côtture de l'arreption de la dete e côtture de l'arreption. Toute personne peut également, à sa déchandre et à ses frais, obtanir communication du dossier d'entruêlle publique auprés du service Amériagement de la difection du Développement urbain de la propositions et contra-propositions sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écifi au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel-de-Ville, 2, aive-nue Yourl-Gagarine, 94400 vitry-sur-Seine, direction du Développement urbain.

commune de Vilry-sur-Seine.

Le dossier de modification du PLU pourra, en outre, être consulté sur le site internet de la ville (http://www.vitry94.fr/) pendant la duée de l'enquête. Les personnes responsables du projet, au sein de la direction du développe-

ment urbain de Vitry-sur-Seine, auprès desquelles les informations peuvent être

demandées, sont les suivantes:
-M** Lydie Rivat, directrice de l'aména-gement, du fonder et de flurbanisme, -M. Thomas Glouve, chargé d'études et

de terre en retraite et courtier en assu-rance industrielle, a été désigné en qua-file de commissaire-anquéleur filulaire pour conduire cette enquêre publique, par le président du tribunal administra-tif de Malun, M. Jean-Plente Marjolet, officier supérieur retraits, a été désigné commissaire-enquéleur suppléant. de projets au service aménagement. M. Roland 'De Phily, colonel de l'armée

Le commissaire-enquêleur se liendra à la disposition du public en mainie (Hôtelde-Mile, sis 2, avenue Youri-Cagarine, 84400 Vilty-sur-Seine, à la direction du Développement untein (zone verie, 1, de l'Hôtel-de-Ville) aux dates et

Le mercredi 10 juin, de 9heures à Le samedi 20 juin, de 9heures à neures suivantes; 12heures;

- Le mercredi 24 juin, de 14 heures à 17 heures; Le samed 4 juillet, de 9heures (2heures:

Le vendredi 10 juillet de 14heures à 17heures.

Durde: 99 ans.

Cassions d'actions et agréments; la ces-sion des actions de l'associé unique est A l'expiration du delai d'enquête, le registre d'enquête publique sera clos et commissaire-enquéteur disposera

SHALUGA

Présidente: M** Muenimanu Corinne, femeurant 26, rue de Corse, 93600 lbre et notifiée par le président.

Aulnay-sous-Bols, La sodiété sera immatriculée au RCS de

Le rapport et les conclusions motivées

PRODUCTIONS

Objet: installation et maintenance de Avis est donné de la constitution de matériel de sport et filmess.

Aubervillers, Immatriculation au RCS de Bobigny.

Forme: SASU Capital: 3500 euros Siege social: 25, rue de Corse, 93600

commerce,

Par acte SSP du 28 mars 2015, il a été consittué la société dénommée :

KINMOUV

Immatriculation au RCS de Nanterre.

Forme: SCI, Capital: 2000 euros.

Slège social; 41, avenue Louise-Miche, 93150 Le Blanc-Mesnil. Durée: 99 ans.

ploitation sous toutes ses formes de tous immeubles et biens immobiliers. Gérant : M. Ranjarajan Ponniah, demeu-rant 41, avenue Louise-Michel, 93150 Le Objet: Tacquisition, l'administration, l'ex-La société sera immetriculée au RCS de Blanc-Mesnil. Forme; SASU.
Capital: 1000 auros,
Sièga social: 10, rue Alfred-de-Musser,
92260 Fontenay-aux-Roses, KYSSI PROTECTION

DIVERS SOCIÉTÉS

ACTES ET AVRII

Objet; surveillanse humaine ou par sys-tâme électronique ou service de sécu-rité incendle ou gardiennage des biens meubles, ainsi que la

A fissue de la procédure, le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête pu-bilique, alnsi que des avis des personnes

associées éventuellement transmis à la commune, sera soumis pour approbation au Conseil municipal

publiques

Durée: 99 ans.

sécurité des personnes se trouvant dans Président: M. Kando Jason, demeu-rant 10, rue Alfred-de-Musset, 92260

Les associés réunis en AGO te 8 juin 2016 à Serginies ont approuvé les comptes de figuidation, donné quitus et décharge M. Pascal Fleury, liquidateur, demeurant 10, nue des Bois à Sergines, de son mandat et constaté la cibiure de SARL en inquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 5, no des Moutins-Gémeaux
93,200 Samin-Denis
RCS Bobigny 440 335 221

a société sera immatriculée au RCS de

ontenay-aux-Roses.

Les comptes de fiquidation seront dépo-sés au GTC de Bobigny.

Forms: SARL. Capital: 2500 euros. Siège social: 3, rue de Villebois-Mareuil, 93300 Aubenvillers.

INTERNATIONALE

CONFECTION NARIMAN

Dénomination :

Suivant acte SSP du 15 mai 2015, créa-tion d'une société dénommée :

ÉCO RÉNOV

AVIS DE CONSTITUTION

qui se prononcara par délibération.

Forme: SARI, Capital: 10 000 euros. Siege social: 75, rue de Paris, 92110 Căcny,

Durée: 99 ans. Objet: revêtement sols et murs, peinture, carrelage, electricité. Gérant: M. Imran Khalid, demeurant 3. passage de Limousin, 95200

MBR
SARL au capital de 8 000 euros
Bigga social:
12, chamin du Modin-Basset
82200 Saint-Denis
RCS Bokigur B 523 306 879
Suivant I YAGE du 15 avril 2015, il a été
décòle la démission de Mª Cuartinaro
Venessa de ses fonctions de gérantaition de M. Ben Rhouma Audernahman,
demeurant 34, nue Henri-Bartusse,
93300 Auben/illeirs; au posta de gérant,
de complet du 2 mai 2015, ainst que le
transfert du 3 siège social au 35, boulevard Anedde-Trance, 93200 Saint-Denis,
de complet du 2 mai 2015, ainst que le
transfert du siège social au 35, boulevard Anedde-Trance, 93200 Saint-Denis,
de complet du 2 mai 2015, ainst que le
transfert du siège social au 35, boulevard Anedde-Trance, 93200 Saint-Denis, Durée: 99 ans.
Objet: Import et export, achat et ventie
en gros et détail de lissus et de prêtéporter, sur place et sur site Internet
ainsi que tout habiliement (homme,
femme, enfant), gestion de tous fonds de Gérance: M** Bejaoui Bochra, demeu-rant 3, rue Villebois-Mareuil, 93300

1UMANITE da 15/06/2015



Le Président

OPIZE H. PEGE

Monsieur Jean-Claude KENNEDY Maire HOTEL DE VILLE 2, avenue Youri Gagarine 94400 VITRY-SUR-SEINE CEDEX 150

2015/106/GD/LM

Créteil, le 17 juin 2015

Dossier suivi à la Ville par Thomas GIOUVE

Objet : Avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Vitry-sur-Seine

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu par mes services le 5 juin 2015, vous avez bien voulu me faire connaître le projet de modification n°2 du PLU de Vitry-sur-Seine, approuvé par délibération le 18 décembre 2013.

Cette modification a pour objectifs :

- L'intégration des nouvelles normes de stationnement pour le logement ;
- L'introduction de la notion de lot comme terrain de référence
- L'inscription d'un périmètre d'attente sur le secteur Blanqui

La CCI Val-de-Marne considère l'inscription d'un périmètre d'attente sur le secteur Blanqui comme favorable à la mise en œuvre d'une stratégie de développement communal cohérente. Elle alerte néanmoins la Ville quant à l'adoption d'une programmation urbaine respectueuse de l'identité industrielle de ce secteur tenant compte des projets urbains et viaires affectant le territoire communal

Après étude du dossier, j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne n'a pas d'autre remarque particulière et émet donc un avis favorable à la présente modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard Delmas







Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial Service Prospective et Organisation des Territoires Affaire suivle par Christiane Lenoir

Courriel: christiane.lenoir@valdemarne.fr

Tél.: 01.49.56.53.75 DADT/SPOT: 2015-42 Monsieur Jean-Claude KENNEDY Maire de Vitry-sur-Seine Hôtel de Ville 2 avenue Youri Gagarine

1112 6000

94400 - VITRY-SUR-SEINE

Créteil le. & 3 Julie 2015

Monsieur le Maire,

Par courrier du 4 juin 2015, vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune et je vous en remercie.

Ce projet de modification porte sur l'intégration des nouvelles normes de stationnement pour le logement (nouvelles dispositions de la loi du 20/12/2014 relative à la simplification de la vie des entreprises). l'introduction de la notion de lot comme terrain de référence et l'inscription d'un périmètre d'attente sur le secteur Blanqui

D'une part, j'ai pris note de votre souhait d'appliquer l'article L 123-1-13 du code de l'urbanisme sur les normes de stationnement à moins de 500 mètres d'une gare de transport collectif et d'autre part, je suis attentif à l'inscription d'un périmètre d'attente sur le « secteur Blanqui », au titre de l'article de l'article L 123-2-a. La servitude appliquée à ce secteur de futur aménagement vous permet de limiter la constructibilité des terrains enserrés par un maillage de voirie :

Au nord par la rue de la Baignade, limite de la ZAC Ivry confluence et de l'arrivé de la future départementale.

A l'est par le quai Jules Guesde (RD152).

A l'ouest par l'avenue Anatole France (RD155).

Au sud par la rue du Port à l'Anglais.

Votre futur projet d'aménagement global de ce secteur devra s'inscrire dans un territoire fortement marqué par des projets urbains en cours. Le réaménagement de la voirie départementale (Jules Guesde) doit être réalisée en collaboration avec les stratégies du Département et prendre en compte les besoins d'emprises nécessaires à la réalisation du TZen 5 et peut modifier, à terme, l'inscription de l'emplacement réservé actuellement présent dans le document d'urbanisme en vigueur.

Avant sa traduction dans le PLU, votre proposition d'aménagement en entrée et en sortie depuis et vers le réseau routier départemental devra faire l'objet d'une concertation préalable avec mes services.

Les services de la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements (DTVD) restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour tout courrier : Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne Hôtel du département Direction de l'aménagement et du développement territorial 94054 – Crôteil Cedex



Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, sous format numérique, la modification du PLU dès que celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bre a dead,

Le Président du Conseil départemental

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation le Vice-Président

Pascal SAVOLDELLI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Créteil / Val-de-Marne

COMMUNE Vitry-Sur-Seine

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

Installations classées pour la protection de l'environnement

Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)

Plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Plan d'occupation des sols (P.O.S.)

Carte communale

Classement de voirie

Divers

relatifà: projet de modification nº2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vitry-sur-Seine

7. de Phily

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté d'ouverture de l'arrêté n° M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. Membres suppléants : M. M. Durée de l'enquête : dat	renquête: en date try-sur-Session d'enquête	du Gome	18 ma	enqi	LO-13 : uêteur : qualité qualité	executo	acie le	nel de
Arrêté d'ouverture de la arrêté n° M. le Maire de : M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. M. Membres suppléants : M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.	renquête: en date try-sur-Session d'enquête Roland de	o du Comi	18 ma missaire	enqi	u êteur ; qualité qualité	Commiss	aire Cal	onel de
arrêté n° M. le Maire de : Vi M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. Membres suppléants : M.	en date try-sur-So ssion d'enquête Roland d	- Com	missaire ILY	enqi	u êteur ; qualité qualité	Commiss	aire Cal	onel de
arrêté n° M. le Maire de : Vi M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. Membres suppléants : M.	en date try-sur-So ssion d'enquête Roland d	- Com	missaire ILY	enqi	u êteur ; qualité qualité	Commiss	aire Cal	onel de
Arrêté n° M. le Maire de : Vi M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. Membres suppléants : M.	en date try-sur-So ssion d'enquête Roland d	- Com	missaire ILY	enqi	u êteur ; qualité qualité	Commiss	aire Cal	onel de
M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. M. M. M. Membres suppléants : M.	ssion d'enquête Roland d	- Com	missaire ILY	enqi	u êteur ; qualité qualité	Commiss	aire Cal	onel de
M. le Préfet de : Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. M. M. M. Membres suppléants : M.	ssion d'enquête Roland d	- Com	missaire ILY	enqi	u êteur ; qualité qualité	Commiss	aire Cal	
Président de la commis M. Membres titulaires : M. M. M. M. M. Membres suppléants : M.	Roland d	e PH	ILY		qualité qualité			
Membres titulaires : M M M M M M M M M M M M M M M M M M	Roland d	e PH	ILY		qualité qualité			
Membres titulaires : M M Membres suppléants : M ₃ M M					qualité			
M M M M M M M M M M M M M M M M M M M	Jean-Rierre	MAR				, the rees	ac le ille	- (Limite)
M	Jean-Rierre	MAR	l New years		draura			
M	Jean-Pierre	MAR	Notes as a second		qualité			
M		19-00 (19-00)	JOLE	T	qualité	O Hiciar	Sularian	retraite
Durée de l'enguête					qualité	17.000	37	7 011 46474
Durée de l'enquêter du					qualité			
Siège de l'enquête : Hôte Antres lieux de consultation Registre d'enquête : comportant les observations du public ; d	Allet 2015 I de Ville de l du dossier : Dir feuillets non mo ces dernières peuve	de liga sur la liga sur la li	Sh r-Seine Ama s et parap tre adresse	ž Ž hés pa	12h avenne e mont	et de Yenn Ge Forcher nissaire enqu	garine - Urban	Zone Verk-1
Rapport et conclusions	du commissaire	e enquêt	eur:	t- 1				~ \
seront tenus à la disposition	du public dès leur i	réception :	a: Ho	al	ole VI	lle de	Vitry sui	- Seine
2 avenue youri								
aux heures et jours habituels		ureaux et	dans chac	cune c	les mairie	s où s'est de	éroulée l'enq	uête et à la
préfecture de chaque départe								
Réception du public par								
	Pull 1		570.0			et de	à _	
les Sameda 20	41	de		à	12 /		è	
	Juin		144	_ à	17h	et de	à	
les Samedi 4	Juillet	de _	96	_ à _	121	et de	à .	
les Vendredi 10	Juillet	de	791	à	17 L	et de	à _	
une réunion publique] a été □ n'a pa	de	-0.000000000000000000000000000000000000	_ a		et de e enquêteur.	5-9-	

Modification NO2 PLU - Vitry-sur-Saine

PREMIÈRE JOURNÉE

.es	de heures à	heures
	Observations de M ⁽¹⁾	
	Mercredi 10 juin 2015	
	RAS	
	Sa modi 20 juin 20-15	
	RAS	/
	/	
		7-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11
_/		
/		
2	vos remarques, consignez les sur le présent	

Modification nº2 PLU - Vitry-sur-Jaine	
	-
R	P

Modification nº2 PLU - Vitry-sur-Seine

	mercredi so prin 2015
	Permanence du matin de 9h à 12h pas de visiteur-
	Après-midi de 16h à 17h pa de visiteur
	Jendi 11 Juin 2015
	2 visiteurs - Aven commentaire
	Vendredi 12 juin 2015
	O visitem
- X	Lundi 15 juin 2015 1 - Wilton - Avan Commentarie
	Nardi 16 juin 2015 Ovistaun -
	Munedi 17 juin 2015
	D Vistem:
	Jendi 18 juin 2015
	0 visiteur
	Vendredi 19 jun 2015
	o Visiteur
	Samedi 20 juin 2015
	Permanence du Matin de 9h à 12h
B	O visi teur

Madification NO2 PLW - Vitry-Fur-Seine Lundi 22 juin 2015 Mordi 23 juin 2015 3 visiteurs - aucun commentaire Mercredi 24 jun 2015 Pas de visiteurs entre 14h et 17h jandi 25 juin 2015 a visiteur rendradi 26 juin 2015 o visitar Sunds 29 juin 2015 a visiteur mardi 30 juin 2015 o visitaur Cros telking " N ideason a visiteur Janoli 2 jullet 2015 O wis there rendrasti 3 juillet 2015 RAS RP

Modification NO2 PLU - Vitry-sur-Leine · Samedi 4 Juillet 2015 RAS Prendi 6 fiellet 2015 a varteur march 7 jullet 2015 a visiteur mercredi & jullet 2015 a visitem Zuos fellerig P Wones O visiteur Vendradi 10 fuillet 2015 1 visiteuse de la société MARIGNANT posser information inmobilière. Clôture du présent registre d'enquête le vendredi 10/07/2015 a 17h Roland de PHIL) 7. de Phil RE



ville de vitry sur seine

Direction du Développement Urbain

CERTIFICAT D'AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX ADMINISTRATIFS DE LA VILLE

- adaptation des dispositions de l'artide 12 du règlement des zones urbaines floi a "2014-1545 21 mai 2015 11 juillet 2015 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de darification du droit et des pracédures administratives); - adaptation réglementaire sur les lotissements (appréciation des règles par lot) comme le permet l'article 8 123-10-1 de Code de l'urbanisme.
ments (appréciation des règles par lot) comme le banisme.

WHILLY SUR SEINE, LE
LEWAINE
LEMAINE
L

TU 08/40/08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

30/04/2015

N° E15000046 /94

LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 25/04/15, la lettre par laquelle le maire de la commune de Vitry-sur-Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de modification du plan local d'urbanisme de cette commune ;

VU le code de l'environnement :

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Roland DE PHILY est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Pierre MARJOLET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3: La commune de Vitry-sur-Seine versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15 quai Anatole France, 75700 Paris 07 SP compte n°(code IBAN: FR 92) 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.
- ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 5: La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune de Vitry-sur-Seine, à Monsieur Roland DE PHILY, à Monsieur Jean-Pierre MARJOLET et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Melun, le 30/04/2015.

La Présidente,

S. FAVIER

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'environnement, cette décision est exécutoire dès son prononcé, et peut être recouvrée contre les personnes privées ou publiques par les voies du droit commun.



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN

ARRETE PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

LE MAIRE DE VITRY SUR SEINE,

Vuille code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants :

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-13-1 et L 123-13-2 :

Vu la délibération n° DL1371, en date du 18 décembre 2013, par laquelle le conseil municipal a approuvé le PLU révisé, et la délibération du conseil municipal du 13 mai 2015 approuvant la première modification dudit plan ;

Vu la décision, en date du 30 avril 2015, par laquelle la Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné Monsieur Roland DE PHILY commissaire colonel de l'armée de terre en retraite et courtier en assurance industrielle en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Jean-Pierre MARJOLET officier supérieur retraité en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour conduire l'enquête publique sur la deuxième modification du PLU;

Vu le dossier qui sera soumis à enquête publique :

ARRETE

ARTICLE 1: Il sera procédé, du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet 2015 inclus, soit pendant une durée de 31 jours, à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vitry sur Seine.

Les caractéristiques principales du projet de PLU modifié sont les suivantes :

 inscription, sur une partie du quartier Blanqui, d'une servitude dite de « périmètre d'attente » au titre de l'article L. 123-2 a) du code de l'urbanisme, ayant pour effet de limiter la constructibilité des terrains concernés dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global;

- adaptation des dispositions de l'article 12 du réglement des zones urbaines, relatif aux obligations des constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement, aux nouvelles dispositions fixées à l'article L 123-1-13 du code de l'urbanisme dans sa rédaction modifiée par l'article 12-III de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diversos dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives ;
- insertion, dans le cas des lotissements, d'une disposition ayant pour effet de ne pas apprécier le respect de la totalité des régles du PLU par rapport à l'ensemble du projet, comme le permet l'article B 123-10-1 du Code de l'urbanisme.

Le projet de PLU modifié n'est soumis, ni à évaluation environnementale, ni à étude d'impact environnementale, de sorte qu'aucun avis portant sur une évaluation environnementale n'était requis. Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le rapport de présentation du PLU.

ARTICLE 2 : L'autorité compétente en matière de PLU est le conseil municipal de la commune de VITRY SUR SEINE. À l'Issue de l'enquête publique, le PLU pourra être approuvé par le conseil municipal.

Les personnes responsables du projet, au sein de la direction du développement urbain de la commune de VITRY SUR SEINE, auprès desquelles des informations peuvent être demandées, sont les suivantes :

- Madame Lydio RIVAT, Directrice de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbanisme,
- Monsieur Thomas GIOUVE Chargé d'études et de Projets au Service Aménagement.

ARTICLE 3 : Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel de ville de Vitry, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine.

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment le projet de modification du PLU, ainsi qu'un registre d'observations à feuillets non mobiles préalablement côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'Hôtel de ville de Vitry sur Seine, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine, à la direction du développement urbain (zone verte -1 de l'Hôtel de ville), pendant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture habituels, du lundi au vendrodi (de 9600 à 12600 et de 14600 à 17600), ainsi que les samedis 20 juin et 4 juillet 2015 (de 9600 à 12600)

Chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions, sur les registres prévus à cet effet, pendant ces périodes, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête publique, à l'Hôtel de ville (Hôtel de ville de Vitry sur Soine, 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine, Direction du développement urbain).

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Aménagement de la Direction du Développement Urbain de la commune de Vitry sur Seine, dès la publication du présent arrêté.

Le projet de PLU modifié pourra, en outre, être consulté sur le site internet de la ville (http://www.vitry94.fr/) pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 4: Monsieur Roland DE PHILY a éte désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par décision n°E15000046 /94 de la Présidente du Tribunal administratif de MELUN en date du 30 avril 2015. Monsieur Jean-Pierre MARJOLET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par cette même décision.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'Hôtel de ville de Vitry sur Seine, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine, à la direction du développement urbain (zone verte -1 de l'hôtel de ville) :

Le mercredi 10 juin

de 9h00 à 12h00.

Le samedi 20 juin

de 9h00 à 12h00.

Le mercredì 24 iuin

de 14h00 à 17h00.

Le samedi 4 juillet

de 9h00 à 12h00,

- Le vendredi 10 juillet

de 14h00 à 17h00

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de VITRY SUR SEIME son rapport, relatant le déroulement de l'enquête publique et examinant les observations recueillles, ainsi que ses conclusions motivées sur le projet de PLU, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

ARTICLE 6: Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville de Vitry sur Seine (direction du développement urbain) sis 2 Avenue Youri Gagarine,, 94400 Vitry-sur-Seine, et seront publiés sur le site internet de la ville (http://www.vitry94.fr/) pendant un délai d'un an courant à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

ils seront également tenus à la disposition du public, pendant le même délai, a la Préfecture du Val de Marne, sis 21 avenue du Général de Gaulle 94038 CRETEIL CEDEX.

ARTICLE 7: Un avis d'enquête publique sera publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Val de Marne, au moins quinze jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Il sera procédé à l'affichage de cet avis sur les panneaux administratifs de la commune, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'avis d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la ville (<u>intp://www.vitry94.fr/</u>), au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

Une note d'information paraîtra dans l'hebdomadaire municipal Vitry Hebdo pendant l'enquête publique.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au commissaire enquêteur, ainsi qu'à son suppléant.

FAIT EN MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE, LE 11 8 MA? 2015

CERTIFIE EXECUTOIRE, COMPTE TEMU DE SA TRANSMISSION EN PREFECTURE DE CRETEIL LE

DE SON AFFICHAGE LE

Le Maire de Vitry-sj

Monsleur Jean-C

Le rendezavous annuel bes TPE-PME Nouveau cisu mouveau FORMAT

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2015 pour la publication des annonces judiciaires et Jégales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,45 €) - 77 (5,49 €) - 77 (5,12 €) - 78 (5,24 €) - 93 (5,49 €) - 93 (5,49 €) - 94 (5,49 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2014.

Enquête publique

- Monsieur Thomas GIOUVE Chargé d'études et de Projets au Service

assuranos industrielle, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur 'armée de terre en retraite et courtier en ittulaire pour conduire cette enquête Monsieur Roland DE PHILY, colonel de publique, par le président du tribunal Pierre MARJOLET, officier supérieur netraité, a été désigné commissaire administratif de Mekun, Monsieur Jeananquêteur suppléant. AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MIRY SUR-SEINE

COMMUNEDE

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en maine (Hôtel de ville, sts 2 Avenue Yourl Gagarine, 94400 VITRY-SUR-SEINE, à la direction du développement urbain (zone verte 1 de l'hôtel de ville) aux dates et heures

> Par arrêté municipal en date du 18 Mai SUR-SEINE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Modification n°2 du

2015, te Maire de la commune de VITRY-

Le mercredi 10 juin de 9h00 à 12h00,

aecembre 2013, dont les caractéristiques principales sont les

d'Urbanisme approuvé le

Le mercredi 24 juin de 14h00 à Le samedi 20 juin de 9h00 à 12h00,

- Le samedi 4 juillet de 9h00 à 12h00, 17h00,

Blanqui, d'une servitude dite de « périmètre d'attente » au titre de l'article

123-2 a) du code de l'urbanisme

inscription, sur une partie du quartier dit

dans l'attente de l'approbation par la

commune d'un projet d'aménagement adaptation des dispositions de l'article 12 du règlement des zones urbaines, relatif aux obligations des constructeurs en matière de réalisation d'aires de

ledolp

constructibilité des terrains concernés

de limiter la

A l'expration du délai d'enquête, le Le vendredi 10 juillet de 14h00 à

registre d'enquête publique sera clos et Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de VITRY-SUR-SEINE son rapport, ainsi que ses conclusions motivées sur le projet de PLU modifié, signé par le commissaire anquêteur.

compiter de la date de ciôture de l'enquête. Ils seront également publiés, pendant le même délai, sur le site du Commissaire Enquêteur seront tenus WIRY-SUR-SEINE et à la prélecture du Val de Marne (sise 21 avenue du Général pendant un délai d'un an courant à Le rapport et les conclusions motivées à la dispositions du public à la mairie de de Gaulle 94038 CRETEIL CEDEX Internet de la commune http://www.vitry84.in/.

용

clarification du droit et des procédures insertion, dans le cas des lotissements,

dispositions de simplification et

dispositions fixées à l'article L 123-1-13 du code de l'urbanisme dans sa rédaction modifiée par l'article 12-III de 2014 relative à la simplification de la vie

la loi n°2014-1545 du 20 décembre des entreprises et portant diverses d'une disposition ayant pour effet de ne pes apprécier le respect de la totalité des regies do PLU par rapport à l'ensemble

eventualienent modifile pour tenir comple des résultats de l'enquête publique, ansi que des avis des personnes publiques associées A l'issue de la procédure, le dossier etude d'impact environnementale, de

ni à évaluation environnementale, ni à

Le projet de PLU modifié n'est soumis,

123-10-1 du Code de l'urbanisme.

Par acte SSP en date du 01 mai 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Denomination sociale:

Siège Social : 3 avenue Beauséjour, 34240 L' Hay-les-Roses. Forme: SARL Capital: 1000 Euros

Objet social: La prestation de services nformatiques, le consei en architecture informatique, le développement de programme informations Jurée: 99 ans

Co-gérants: M. Belamy Thibaut, au 3 avenue beauséjour, 94240 L. Hay-lèsmmatriculation au RCS de CRETEL 3u 8 mai 1945, 94110 Arcueil

Par acte SSP en date du 12 mai 2015, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

REUSSIR

Nom Commercial: Saveurs du monde Siège Social : 90 à 102 rue Chevilly, 94800 VILLEJUIF Capital: 1 000 Euros Forme: SASU

Objet social : Vente de produits nuits et légumes, viandes et Ilmentaires, épicarle, crèmerie, épices, Durée: 99 ans charcuteries, Cession d'actions et agréments : La session des actions est constatée par un irement des actions cédées du compte Cette opération ne s'effectue qu'après ustification par le cédant du respect des dispositions légales et statuaires. Toute du cédant au compte du cessionnaire. session effectuée en wolation des Président: M. YAICH Kama deme, rant dauses statuaires est nulle de plen droit imatriculation au RCS de CRETEIL 12 rue Verte 94400 Vitry sur seine

GRANDS PARTENAIRES

や原理技術を支援をなって **bpitterree**





inscription gratuite : planetepme.org

CONSELLECTIVE MIGSE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTA





PINE

Divers société

Par acte SSP en date du 20 avril 2015, il a été constituté une société présentant

Mairie de VITRY-SUR-SEINE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté municipal en date du 18 Mai 2015, le Maire de la commune de VITRY-SUR-SEINE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2013, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

-inscription, sur une partie du quartier dit Blanqui, d'une servitude dite de périmètre d'attente qui titre de l'article l'article l'

123-2 a) du code de l'urbanisme, ayant pour effet de limiter la constructibilité des terrains concernés dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global;

- adaptation des dispositions de l'article 12 du règlement des zones urbaines, relatif aux obligations des constructeurs en matière de réalisation d'aires de stationnement, aux nouvelles dispositions fixées à l'article L 123-1-13 du code de l'urbanisme dans sa rédaction modifiée par l'article 12-III de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives;

 insertion, dans le cas des lotissements, d'une disposition ayant pour effet de ne pas apprécier le respect de la totalité des règles du PLU par rapport à l'ensemble du projet, comme le permet l'article R 123-10-1 du Code de l'urbanisme.

Le projet de PLU modifié n'est soumis, ni à évaluation environnementale, ni à étude d'impact environnementale, de sorte qu'aucun avis portant sur une évaluation environnementale n'était requis. Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le rapport de présentation du PLU.

Cette enquête se déroulera du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet 2015 inclus.

Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'observations à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'Hôtel de ville de VITRY-SUR-SEINE, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine, à la direction du développement urbain (zone verte -1 de l'Hôtel de ville), siège de l'enquête publique, pendant toute sa durée, aux horaires d'ouverture habituels d'ouverture au public de la mairie, du lundi au vendredi (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), ainsi que les samedis 20 juin et 4 juillet 2015 (de 9h00 à 12h00).

Pendant ces périodes, les observations, propositions et contre-propositions sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 VITRY SUR SEINE, Direction du développement urbain.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Aménagement de la Direction du Développement Urbain de la commune de VITRY-SUR-SEINE.

Le dossier de modification du PLU pourra, en outre, être consulté sur le site internet de la ville (http://www.vitry94.fr/)

pendant la durée de l'enquête.

Les personnes responsables du projet, au sein de la direction du développement urbain de VITRY-SUR-SEINE, auprès desquelles les informations peuvent être demandées, sont les suivantes :

- Madame Lydie RIVAT, Directrice de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbaniere
- Monsieur Thomas GIOUVE Chargé d'études et de Projets au Service Aménagement.

Monsieur Roland DE PHILY, commissaire colonel de l'armée de terre en retraite et courtier en assurance industrielle, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique, par le président du tribunal administratif de Melun. Monsieur Jean-Pierre MARJOLET, officier supérieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie (Hôtel de ville, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 VITRY-SUR-SEINE, à la direction du développement urbain (zone verte -1 de l'hôtel de ville) aux dates et heures suivantes :

Le mercredi 10 juin

de 9h00 à 12h00.

" Le samedi 20 juin

de 9h00 à 12h00,

Le mercredi 24 juin

de 14h00 à 17h00,

Le samedi 4 juillet

de 9h00 à 12h00,

Le vendredi 10 juillet

de 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de VITRY-SUR-SEINE son rapport, ainsi que ses conclusions motivées sur le projet de PLU modifié.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la dispositions du public à la mairle de VITRY-SUR-SEINE et à la préfecture du Val de Marne (sise 21 avenue du Général de Gaulle 94038 CRETEIL CEDEX) pendant un délai d'un an courant à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés, pendant le même délai, sur le site Internet de la commune : http://www.vitry94.fr/.

A l'issue de la procédure, le dossier, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, ainsi que des avis des personnes publiques associées éventuellement transmis à la commune, sera soumis pour approbation au conseil municipal qui se prononcera par délibération.

Le Maire de VITRY SUR SEINE Monsieur Jean-Claude KENNEDY.



LES PASSAGERS DU GRAND PARIS EXPRESS Julilet 2015 ation avec le Maire re de t 1940 2015 FETE DE QUARTIER Commune-de-Paris Dimanche 28 juin 2015 AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 3Cines F gipting

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E15-046 / 94

du 10 juin au 10 juillet 2015

AYANT POUR OBJET LE PROJET
DE MODIFICATION N° 2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE
Vitry-sur-Seine

Arrêté municipal de Vitry-sur-Seine du 18/05/15

CONCLUSIONS

du Commissaire Enquêteur

Roland de PHILY

Commissaire Colonel (ER) de l'Armée de Terre

Perthes, le 10 août 2015

Adresse bureau: 3 rue du Colonel Moll 75 017 Paris

Tél. mobile: 06 13 51 63 70 Fax: 01 45 03 18 62 Tél. secrétariat: 01 53 81 77 00

rdephily@albane-inter.com

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Table des matières

Vit	try-sur-Seine	
*	Rappels sur l'enquête publique et conclusions partielles	3
	Problématique et lancement de l'enquête	3
,	Synthèse des observations	5
9	Conclusions partielles	7
	Sur le dossier soumis à l'enquête	7
	Sur le déroulement de l'enquête	7
	Bilan des éléments pour et contre le projet	9
*	AVIS	10
	Recommandations	10
	Motivation	
	Réserves	12

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Rappels sur l'enquête publique et conclusions partielles

Problématique et lancement de l'enquête

Le Rapport d'enquête nous a rappelé que la loi n° 2002-276 du 27/02/02 dans son titre IV relatif à la démocratie de proximité définit que « le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence grave sur l'environnement ou l'aménagement du territoire » .

Par ailleurs, la loi SRU ¹ du 13/12/00, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 02/07/03 a défini le PLU ², sa révision simplifiée et sa modification .

La commune de Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne est compétente pour élaborer son PLU sur son territoire et pour gérer dans le temps l'évolution de son document d'urbanisme opposable. Cet urbanisme est régi par le PLU dont la révision générale a été approuvée par délibération du conseil municipal le 18/12/2013.

Aujourd'hui, il s'agit de procéder à la deuxième modification de ce PLU et d'en soumettre le projet à l'enquête publique, véritable instrument de démocratie locale.

Page 3 sur 12

¹ SRU = Solidarité et Renouvellement Urbain

² PLU = Plan Local d'Urbanisme

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

La modification n°2 du PLU vise à adapter certaines dispositions règlementaires dues à l'évolution du contexte législatif; il organise, de plus, l'attente d'un projet global d'aménagement.

La ville de Vitry-sur-Seine est une commune du département du Val-de-Marne, située à une demi-douzaine de km au sud de Paris . Elle est intégrée à la CASA ³ qui s'est vu transférée des compétences en matière de développement économique . Son nouveau président depuis février 2015 est maire adjoint de Vitry-sur-Seine . La CASA, créée le 01/01/2013, rassemble les trois villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, soit 200 000 h sur 23 km² . Seine-Amont bénéficie déjà d'une forte attractivité ; mais ce potentiel est considérablement renforcé par plusieurs grands projets qui vont changer sa physionomie durant les 20 prochaines années .

La ville de Vitry-sur-Seine compte 85 000 habitants, 27 000 emplois, 35 000 logements et près de 300 ha d'espaces verts dont plus de 150 ha d'espaces verts publics. Elle est longée à l'est par la Seine.

La ville de Vitry-sur-Seine est totalement urbanisée, à l'exception du Parc de Lilas de 150 ha . L'habitat est très densifié le long de la voie principale RD5 nord-sud . Elle est aérée aussi, car elle est constituée de zones de pavillons avec des petits jardins souvent arborés . Principalement à l'est de la commune, se trouve de plus une zone importante industrielle bordée par la Seine . Ce fleuve participe au développement économique de la ville, mais constitue aussi pour celle-ci un élément de paysage propice à un cadre de vie de qualité .

En outre, Vitry-sur-Seine possède un centre-bourg plutôt ancien qui n'est pas sans charme, autour de son église et d'une ancienne bibliothèque.

La politique d'urbanisme de la ville tend à satisfaire deux mixités : une mixité entre emplois et habitat et une mixité entre logements sociaux et parc privé . Le quota de mixité sociale à Vitry est déjà de 41% au lieu des 20% imposés par la loi SRU et maintenant, quota porté à 25% .

Mais cette politique d'urbanisme s'intègre dans des ensembles plus vastes : le Grand Paris, avec plus particulièrement, la création d'une nouvelle ligne n°15 de métro souterrain avec deux gares à Vitry . Cette politique aussi s'intègre aussi à un OIN ⁴, aux projets de la CASA, récemment créée, projets qui ne sont pas encore finalisés .

⁴ OIN = Opération d'Intérêt National

³ CASA = Communauté d'Agglomération Seine-Amont

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Compte tenu de cette situation, la modification n° 2 portera sur les points suivants :

- des adaptations des règles stationnement dans le PLU en application de la loi SVE ⁵
- des dispositions permettant d'appliquer les règles de toute zone à chaque lot, terrain de référence, compris dans un lotissement en particulier
- l'inscription d'une partie du quartier Blanqui dans un « périmètre d'attente » pour réaliser plus tard des projets non encore finalisés .

La procédure de modification a été engagée à l'initiative du maire de Vitry-sur-Seine en application du cas prévu à l'article L. 123-6 al. 2 du Code de l'Urbanisme . Une délibération du Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine n'est donc pas requise .

C'est pourquoi son maire dans une lettre enregistrée le 25/04/15, demande à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun la désignation d'un Commissaire Enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du plan local d'urbanisme de cette commune.

La présidente du Tribunal Administratif de Melun a le 30/04/2015 désigné le Commissaire Enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et son Commissaire Enquêteur suppléant .

Ce fut la désignation du Commissaire Enquêteur Roland de PHILY à Perthes-en-Gâtinais (77), Commissaire Colonel de l'Armée de terre (ER) (en retraite) ainsi que de son suppléant, le Commissaire Enquêteur Jean-Pierre MARJOLET, Colonel (ER), par la décision n° E15000046 / 94.

Le Maire de Vitry-sur-Seine prend l'arrêté du 18 mai 2015 pour prescrire et organiser l'enquête publique .

Synthèse des observations

Il est constaté, d'abord, que les habitants de Vitry-sur-Seine ne se sont pas intéressés à cette enquête, même pas les propriétaires du secteur Blanqui.

Il n'y a eu aucune observation tant écrite qu'orale. Il y a eu au total seulement quatre visiteurs qui n'ont formulé aucune observation.

D'autres ne se sont pas déplacés et ont consulté le site internet de la ville : www.vitry94.fr .

Page 5 sur 12

⁵ SVE = loi de Simplification de la Vie des Entreprises du 20/12/14

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

On a compté 26 consultations, mais sans observations.

On a compté aussi le téléchargements des deux documents :

- Note de présentation synthétique > 7
- Rapport de présentation > 6

Les propriétaires en attente de projets publics continueront leurs locations de biens immobiliers dans le périmètre d'attente Blanqui.

Comme élu, le Maire adjoint de Vitry-sur-Seine a défendu son projet, lors de la réunion avec le Commissaire Enquêteur .

De plus, l'enquête publique a été notifiée le 4 juin 2015 à une dizaine de PPA $^6\,$. Seules deux ont répondu . On peut considérer l'absence de réponses comme une approbation .

La CCI ⁷ Val de Marne donne un avis favorable au projet assorti d'une recommandation : respect de l'identité industrielle avec les projets urbains et viaires .

Le CG 94 ⁸ a donné un avis favorable au projet soumis à l'enquête . Il est assorti de recommandations :

- limitation de la constructibilité dans le secteur Blanqui,
- besoins d'emprises pour le TZen 5,
- adaptation du réseau public d'eau aux besoins des usagers et à la défense incendie,
- concertation avec les services du CG 94, avant la traduction dans le PLU pour l'aménagement d'entrée et de sortie de ville en connexion au réseau routier départemental.

Il n'y a eu aucune association pour apporter une contribution au projet de modification n°2 modification du PLU.

Il n'y a eu aucune pétition.

Il n'y a, donc, pas eu besoin de tableau synthétique des observations à communiquer au Maire pour un droit de réponse.

⁷ CCI = Chambre de Commerce et de l'Industrie

⁶ PPA = Personne Publique Associée

⁸ CG 94 = Conseil Général du Val de Marne (maintenant Conseil Départemental)

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Conclusions partielles

Sur le dossier soumis à l'enquête

Le dossier présenté par la ville de Vitry-sur-Seine se compose de cinq pièces :

PIECE n° 1 : Rapport de Présentation

PIECE n° 2 : Note de présentation synthétique de la modification du PLU s'appuyant sur les articles R 123-8-2° R 123-8-3° du Code de l'Environnement

PIECE n° 3 : Projet d'Aménagement et de Développement durable PADD Approbation du 18/12/2013

PIECE nº 4 : Plan de zonage du 18/12/2013

PIECE n° 5: plan du quartier Blanqui

Pour compléter le dossier, il a été demandé le PADD de la révision du PLU approuvée le 18 décembre 2013 et le plan de zonage du PLU, ce qui a été fourni sans difficulté.

Ainsi, ce dossier peut être considéré comme complet pour instruire la présente enquête publique .

Ces documents ont été établis par la Direction du Développement Urbain de la commune .

Sur le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté du Maire de Vitry-sur-Seine du 10/06/2015 au 10/07/2015 .

La phase publique de l'enquête aura duré 31 jours consécutifs, avec 5 permanences :

Mercredi	10 juin 2015	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vitry s S.
Samedi	20 juin 2015	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vitry s S.
Mercredi	24 juin 2015	de 14h00 à 17h00	Mairie de Vitry s S.
Samedi	4 juillet 2015	de 9h00 à 12h00	Mairie de Vitry s S.
Jeudi	10 juillet 2015	de 14h00 à 17h00	Mairie de Vitry s S.

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine – DDU ⁹ Siège de l'enquête publique Place de l'Hôtel de Ville 94 350 Villiers-sur-Marne

Outre les permanences du Commissaire Enquêteur, le dossier pouvait être consulté par les Vitriots dans les bureaux de la DDU (zone verte-1), situés dans l'hôtel de ville.

Les visiteurs pouvaient, ainsi, étudier sur place le dossier et ils pouvaient consigner leurs observations écrites sur le registre d'enquête publique, aux jours et heures suivants :

- 1) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
- 2) le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pouvaient être adressées par courriel à l'adresse internet du Commissaire Enquêteur ou par correspondance au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête, c'est-à-dire la mairie de Vitry-sur-Seine et ce, en dehors des heures de permanence .

Le 29 mai 2015, une réunion de travail s'est tenue à la DDU en début d'après-midi . Le service de l'urbanisme a fait faire une visite de la ville en montrant plus particulièrement le secteur Blanqui .

En outre, sur sa demande, le Commissaire Enquêteur a rencontré le Maire adjoint de Vitry-sur-Seine le 01/07/2015, lequel a défendu bien naturellement son projet de modification de PLU.

La publicité légale a été faite selon l'article 7 de l'arrêté municipal :

- quatre insertions ont été faites dans la presse locale : L'HUMANITE les 22-23-24/05, Le PARISIEN 94 le 21/05/15, L'HUMANITE le 15/06/15 et Le PARISIEN 94 11/06/15: ce sont les services de la mairie qui se sont chargés de ces insertions;
- l'affichage sur les panneaux administratifs municipaux s'est fait conformément à l'arrêté municipal;
- dans le bulletin municipal, « Vitry-Hebdo » du 03/06 au 09/06/15 un article a donné les informations sur l'enquête;
- l'annonce de l'enquête publique et le dossier pouvait, aussi, être vus sur le site internet de la ville de Vitry-sur-Seine : www.vitry94.com.

On peut, donc, estimer que la publicité de l'enquête a été faite selon les prescriptions de l'arrêté municipal .

⁹ DDU = Direction du Développement Urbain de la ville de Vitry

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Malgré cette publicité, les Vitriots ne se sont presque pas déplacés pour s'intéresser à l'enquête .

Bilan des éléments pour et contre le projet

Le Commissaire Enquêteur motive sur le fond son avis d'abord à partir des éléments **pour** le projet suivant :

- le projet de modification n° 2 soumis à l'enquête veut prendre en compte les évolutions des textes législatifs en ce qui concerne les articles 12 relatifs au stationnement dans le règlement du PLU;
- le projet de modification n° 2 veut mettre fin à certains dévoiements en imposant l'application des règles de toute zone à chaque lot, devenu terrain de référence, compris dans un lotissement particulier;
- la sagesse d'attendre la finalisation des projets d'aménagements qui dépassent la commune de Vitry avant de les traduire dans un règlement de zone du secteur Blanqui : le « périmètre d'attente » est, donc, une mesure raisonnable, mais pour une durée maximale de cinq ans ;
- la CCI ¹⁰ du Val de Marne a donné un avis favorable au projet tout en recommandant un respect de l'identité industrielle;
- le CG 94 a donné aussi un avis favorable tout en faisant plusieurs recommandations: limitation de la constructibilité du secteur Blanqui, anticiper les besoins d'emprises pour le TZen 5, adaptation du réseau public d'eau aux nouveaux usages, concertation avec les services du CG 94 avant modification de PLU.
- les autres PPA qui n'ont pas répondu à la notification du Maire sont considérés comme ayant donné un avis favorable.

Il n'y a eu aucun argument **contre** le projet de modification n°2 de PLU soumis à la présente enquête publique .

Dans le bilan final des « pour » et des « contre » , on trouve seulement des arguments favorables et aucun argument défavorable à ce projet soumis à la présente enquête .

¹⁰ CCI = Chambre du Commerce et de l'Industrie

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

* AVIS

Avant l'avis ci-dessous, il semble utile de donner au porteur du projet des recommandations qui devraient permettre à celui-ci développer son projet pour le futur et qui reflètent les résultats de l'enquête; mais, ces recommandations qui suivent ne sont pas contraignantes et il s'agirait de les considérer comme des conseils.

Recommandations

(Les recommandations constituent des préconisations pour le porteur du projet, ici le Maire de Vitry-sur-Seine, mais elles ne constituent pas des obligations pour celui-ci . Les recommandations ne sont donc pas contraignantes, surtout qu'il s'agit ici d'évidences) .

Il faudrait donc:

- respecter l'identité industrielle de la ville, tout en la combinant avec les projets urbains, les réseaux viaires et aussi le tissu artisanal;
- anticiper les besoins d'emprises pour le futur TZen 5
- anticiper les futurs besoins du réseau de distribution d'eau
- se concerter avec les services du CG 94, surtout pour les aménagements d'entrée et de sortie de la commune avec les infrastructures routières départementales

Page 10 sur 12

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

Motivation

Sur la forme de l'enquête

Vu que les conditions de l'enquête ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse, l'affichage des avis d'enquête en mairie et dans la commune de Vitrysur-Seine,

Vu que les Vitriots ont pu aussi s'informer avec le site internet de la ville : www.vitry94.fr .

Vu que le registre d'enquête coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur a été tenu à la disposition du public à la Direction du Développement Urbain à l'hôtel de ville avec le dossier complet du projet pendant la phase publique de l'enquête et que le public pouvait s'exprimer aussi par courriels,

Vu que les permanences se sont déroulées dans des conditions d'organisation conforme à l'arrêté du Maire de Vitry-sur-Seine,

Vu que le public et les élus ont pu librement rencontrer le Commissaire Enquêteur, recevoir toutes informations et s'exprimer en toute liberté,

Sur le fond de l'enquête

Estimant les avis uniquement favorables, pendant ces 31 jours consécutifs, du 10/06 au 10/07/2015,

Estimant le caractère d'intérêt général qu'offre le projet de modification n°2 du PLU, en mettant à jour les textes relatifs au stationnement dans le règlement de PLU,

Estimant le caractère d'intérêt général qu'offre le projet de modification n°2 du PLU, en empêchant désormais les dévoiements possibles par l'imposition des règles de toute zone à chaque lot compris dans un lotissement particulier,

Estimant qu'il est sage d'instituer un « périmètre d'attente » dans le secteur Blanqui pour une durée maximale de cinq ans, afin de finaliser des projets d'aménagement qui dépassent le cadre de la commune

d'enquête publique ayant pour objet le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Vitry sur Seine (94)

je donne, donc, un AVIS FAVORABLE au projet de modification n°2 de PLU concernant la commune de Vitry-sur-Seine-sur-Marne présenté par son Maire.

Cet avis favorable est prononcé à la suite des résultats de l'enquête publique recueillis sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine.

Réserves

(Les réserves s'imposent dans un projet et elles doivent être levées . Faute de quoi, l'avis du Commissaire Enquêteur devient défavorable) .

- Il n'y a pas de réserve.

Fait à Perthes-en-Gâtinais, le 10 août 2015

17. de Phily

Roland de PHILY Commissaire Enquêteur